DOCUMENT RESUME

ED 424 764 FL 025 552

AUTHOR Boissonneault, Chantal, Ed.
TITLE Actes des 12e Journees de linguistique (1998) (Proceedings of the 1998 Conference on Linguistics). (12th, Quebec City, Canada, March 26-27, 1998).
INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center for Research on Language Planning.
REPORT NO CIRAL-B-215
ISBN ISBN-2-89219-272-2
ISSN ISSN-1196-121X
PUB DATE 1998-00-00
NOTE 119p.
AVAILABLE FROM Centre International de Recherche en Amenagement Linguistique, Universite Laval, Quebec, Canada.
PUB TYPE Collected Works - Proceedings (021)
LANGUAGE French
EDRS PRICE MF01/PC05 Plus Postage.
DESCRIPTORS Adverbs; African Languages; Communication Apprehension; Computational Linguistics; English; *Foreign Countries; Grammar; Language Patterns; *Language Research; Language Role; Language Usage; Latin; *Linguistic Borrowing; *Linguistic Theory; Phonology; Second Language Instruction; Second Language Learning; *Second Languages; Verbs; Vowels
IDENTIFIERS Africa; Canada; English (Canadian); French (Canadian)

ABSTRACT

Papers on language research include: "L'expression de l'opposition en Latin" ("The Expression of Opposition in Latin" (Claude Begin); "Le francais de l'Abitibi: characteristiques phonetiques et origine socio-geographique des locuteurs" ("The French of Abitibi: Phonetic Characteristics and Socio-Geographic Origin of Speakers") (Chantal Boissonneault); "L'Inversion du sujet dans les phrases affirmatives a verbe simple en anglais moderne" ("Subject Inversion in Simple-Verb Affirmative Sentences in Modern English") (Andre Bourcier, Patrick Duffley); "Le Comportement particulier de /h/ dans les emprunts" ("The Behavior of /h/ in Loan Words") (Frederick Brault); "Anxiete et croyances langagieres chez des apprenants d'une langue seconde au niveau universitaire" ("Anxiety and Beliefs of Second Language Learners at the University Level") (Diane Coulombe); "Probleme de l'agent de l'infinitif et du gerondif en anglais apres 'propose, mean et intend'" ("The Problem of the Agent of the Infinitive and Gerund in English After 'Propose, Mean and Intend'") (Jean-Francois Joubert); "Adaptations phonologiques et influence de la graphie dans les emprunts lexicaux francais en anglais canadien" ("Phonological Adaptations and Influence of Writing in French Loan Words in Canadian English") (Annie-Karine Lamoureux); "Enseignement, apprentissage et semantique conceptuelle: le cas de l'accord du participe passe en francais ecrit" ("Teaching, Learning, and Conceptual Semantics: The Case of Agreement in the Past Participle in Written French") (Pierre Larrivee); "Les Themes discursifs ont-ils un sexe?" ("Do Discourse Themes Have a Sex?") (Sophie Marais); "Les consequences linguistiques de l'ALENA et de la 'Charte de la language francaise' sur le milieu quebecoise des affaires" ("Linguistic Consequences of Alena and the 'Chart of the French Language' on the Quebec Business Community") (Julie Moisan); "Variation particuliere de l'adverbe 'tout'"

+++++ ED424764 Has Multi-page SFR---Level=1 +++++
(Variation of the Adverb 'Tout'") (Francois Parent); "Usage et visage des langues en Afrique" ("Use and Appearance of Languages in Africa") (Abdourahmane Sakho); "Les Reseaux semantiques et l'automatisation linguistique" ("Semantic Networks and Computational Linguistics") (Arman Tajarobi); and "L'allongement penultieme des voyelles /i y u/ en francais quebecois" ("Penultimate Lengthening of the Vowels /i y u/ in Quebec French") (Benoit Tardif). Each paper contains references. (MSE)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

ED 424 764

Actes des 12e Journées de linguistique (1998)

PERMISSION TO REPRODUCE AND DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Denise Deshaies.

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

1

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

Publication B-215

Sous la direction de

Chantal Boissonneault

FACULTÉ DES LETTRES

UNIVERSITÉ LAVAL

BEST COPY AVAILABLE

FL035550

1998

Actes des 12e Journées de linguistique (1998)

Sous la direction de

Chantal Boissonneault

B-215

1998

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

INTERNATIONAL CENTER FOR RESEARCH ON LANGUAGE PLANNING

QUÉBEC

Données de catalogage avant publication (Canada)

Journées de linguistique

Actes des ... Journées de linguistique

Annuel.
(Publication B)
ISSN 1196-121X

ISBN 2-89219-272-2

1. Linguistique - Congrès. 2. Langage et langues - Congrès. 3. Grammaire - Congrès. I. Association des étudiants diplômés inscrits en langues et linguistique. II. Centre international de recherche en aménagement linguistique. III. Titre. IV. Collection : Publication B (Centre international de recherche en aménagement linguistique).

P115.U532 410 C93-031310-0

© **Centre international de recherche en aménagement linguistique**
Tous droits réservés. Imprimé au Canada.
Dépôt légal (Québec) - 3e trimestre 1998
ISBN: 2-89219-272-2

Ces *Actes* réunissent les articles de communications présentées lors de la douzième édition du colloque Les Journées de linguistique (JDL), organisé annuellement par l'Association des étudiantes et des étudiants inscrits en langues et linguistique (AÉDILL) de l'université Laval. Ce colloque est aujourd'hui le plus ancien et le plus important colloque francophone de linguistique organisé par et pour des étudiants de deuxième et troisième cycles. La diversité des domaines représentés fait de cette rencontre annuelle et des *Actes* qui lui succèdent le point de convergence de la recherche la plus actuelle en linguistique.

Actes des 12e Journées de linguistique (1998)

Sous la direction de
Chantal Boissonneault

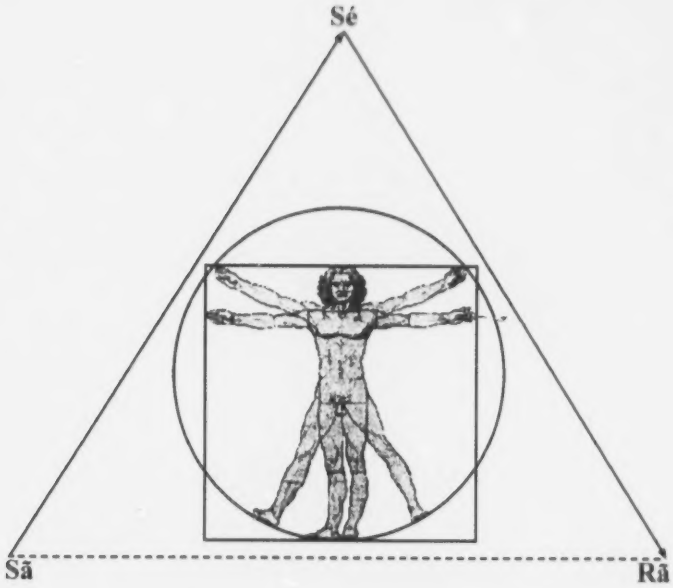

Les présents *Actes* réunissent des articles résumant les communications présentées lors de la douzième édition des Journées de linguistique, qui s'est déroulée les 26 et 27 mars 1998 au Pavillon Desjardins de l'université Laval. Ces articles ont été évalués et approuvés par un comité de révision formé de Lucie Ménard, Julie Moisan, Benoît Tardif et moi-même, Chantal Boissonneault. Nous tenons ici à remercier ces personnes pour leur collaboration. Par ailleurs, nous désirons préciser que quelques résumés de communication n'ont pu être inclus à ces *Actes*, et ce, pour diverses raisons. Ces articles sont ceux de : Denise Capra de Almeida (*Désignation de la montagne dans l'État brésilien du Rio Grande do Sul)*, 'Antonella Conte (*Le genre grammatical en français présenté par les manuels à l'intention des apprenants non francophones : innovation ou répétition?)*, Guylaine Martel (*Le débat politique télévisé. Une stratégie argumentative en trois dimensions : textuelle, interactionnelle, émotionnelle)* et Lucie Ménard (*Reconnaissance des accents québécois et français : rôle des marqueurs prosodiques).*

La réalisation des douzièmes Journées de linguistique n'aurait été possible sans le concours de nombreux organismes et individus. Le comité organisateur tient à remercier chaleureusement de leur soutien financier la Faculté des Lettres et le Département de langues et linguistique de l'université Laval, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec et de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIES); nous tenons également à remercier le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) pour la publication des présents *Actes*.

Nous désirons aussi remercier les personnes du comité organisateur : Antonella Conte (publicité interne), Judith Gagné (publicité externe), Sophie Marais (programme), Lucie Ménard (budget, correction), Julie Moisan (envois postaux, programme, correction), Arman Tajarobi (site Internet) et Benoît Tardif (logo, correction). Nous remercions aussi toutes les personnes qui ont

collaboré de près ou de loin à la réalisation de la douzième édition de ce colloque étudiant. Sans oublier les chercheurs qui nous ont présenté les résultats de leurs recherches et qui, par leurs découvertes, contribuent à faire avancer la science de notre vaste discipline, la linguistique.

Chantal Boissonneault
Présidente du Comité organisateur

Table des matières

AVANT-PROPOS v

L'EXPRESSION DE L'OPPOSITION EN LATIN
Claude Bégin 1
Université Laval

LE FRANÇAIS DE L'ABITIBI: CARACTÉRISTIQUES PHONÉTIQUES ET ORIGINE SOCIO-GÉOGRAPHIQUE DES LOCUTEURS
Chantal Boissonneault 9
Université Laval

L'INVERSION DU SUJET DAN S LES PHRASES AFFIRMATIVES À VERBE SIMPLE EN ANGLAIS MODERNE
André Bourcier et Patrick Duffley 17
Université Laval

LE COMPORTEMENT PARTICULIER DE /h/ DANS LES EMPRUNTS
Frédérick Brault 27
Université Laval

ANXIÉTÉ ET CROYANCES LANGAGIÈRES CHEZ DES APPRENANTS D'UNE LANGUE SECONDE AU NIVEAU UNIVERSITAIRE
Diane Coulombe 35
Université Laval

PROBLÈME DE L'AGENT DE L'INFINITIF ET DU GÉRONDIF EN ANGLAIS APRÈS *PROPOSE, MEAN* ET *INTEND*
Jean-François Joubert 43
Université Laval

ADAPTATIONS PHONOLOGIQUES ET INFLUENCE DE LA GRAPHIE DANS LES EMPRUNTS LEXICAUX FRANÇAIS EN ANGLAIS CANADIEN
Annie-Karine Lamoureux 49
Université Laval

ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET SÉMANTIQUE CONCEPTUELLE: LE CAS DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ EN FRANÇAIS ÉCRIT
Pierre Larrivée 59
Université Laval et Université de Moncton à Edmundston

LES THÈMES DISCURSIFS ONT-ILS UN SEXE?
Sophie Marais 67
Université Laval

LES CONSÉQUENCES LINGUISTIQUES DE L'ALÉNA ET DE LA *CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE* SUR LE MILIEU QUÉBÉCOIS DES AFFAIRES
Julie Moisan 75
Université Laval

VARIATION PARTICULIÈRE DE L'ADVERBE *TOUT*
François Parent 83
Université Laval

USAGE ET VISAGE DES LANGUES EN AFRIQUE
Abdourahmane Sakho 91
Université Laval

LES RÉSEAUX SÉMANTIQUES ET L'AUTOMATISATION LINGUISTIQUE
Arman Tajarobi 99
Université Laval

L'ALLONGEMENT PÉNULTIÈME DES VOYELLES /i y u/ EN FRANÇAIS QUÉBÉCOIS
Benoît Tardif 107
Université Laval

L'expression de l'opposition en latin

Claude Bégin
Université Laval

1. Introduction

Les langues tendent à réduire le nombre d'oppositions à l'intérieur des systèmes qu'elles contiennent à leur plus simple expression, cherchant à maximaliser leur exploitation. La langue latine est pourvue d'un système complexe de conjonctions qui explicitent les relations logiques entre les divers éléments constitutifs du discours : les phrases, les propositions, les mots. Elle comporte différentes catégories de conjonctions formant un système d'opposition binaire appelé traditionnellement *coordination* et *subordination*. À titre d'exemple, une conjonction de coordination telle que *sed* « mais » et une conjonction de subordination telle que *quamquam* « quoique » marquent l'*opposition*, alors qu'une conjonction de coordination telle que *nam* « car » et une conjonction de subordination telle que *quia* « parce que » marquent la *cause*. Il est donc intéressant de rechercher les différences discursives qui existent entre les conjonctions de subordination et de coordination servant à l'expression d'un même lien logique. Cette démonstration, faite à partir d'un corpus constitué de textes de Térence, Lucrèce et Catulle, s'en tient au lien logique d'opposition. Les conjonctions de coordination étudiée sont *sed* « mais », *at* « oui, mais », *tamen* « cependant »; les conjonctions de subordination sont *licet*, *quamquam* et *quamuis*, qui se traduisent tous trois sommairement par « bien que ».

2. La coordination et la subordination

Les six pièces de Térence, les *Adelphes*, l'*Andrienne*, l'*Eunuque*, l'*Hécyre*, l'*Héautontimorouménos*, le *Phormion*, sont

d'une longueur totale de 50 740 mots (Salat, 1991 : 29); l'oeuvre de Lucrèce, le *De Rerum Natura*, est d'une longueur totale de 49 960 mots (Ibid.); les *Poésies* de Catulle sont d'une longueur totale de 13 120 mots (Ibid.). La comparaison de ces œuvres serait difficile sans une méthode appropriée, les textes de Catulle étant trois fois moins longs que ceux de Térence et Lucrèce. La compréhension de quelques notions de statistique est donc également nécessaire pour le dépouillement de ce corpus, soit la *fréquence absolue*, la *fréquence relative* et la *fréquence par unité d'étendue* (F.U.). Les notions suivantes sont tirées de l'ouvrage *Verborum Ratio* de Pierre Salat :

La fréquence absolue est le nombre réel d'occurrences d'un vocable contenu dans un texte, sans qu'on y ait apporté aucune modification ou ajustement (Ibid. : 34). Une telle fréquence ne permet pas la comparaison de textes de longueurs différentes. La *fréquence relative* permet d'éliminer les problèmes de comparaison qui incombent à la comparaison de la *fréquence absolue* de textes n'ayant pas, du moins approximativement, la même longueur.

La fréquence relative tient donc compte de la longueur des textes étudiés. Elle s'obtient en divisant le nombre d'occurrences par le nombre de mots que contient un texte (Müller, 1973 : 15). Les *fréquences relatives* tirées de textes de longueur différente peuvent ainsi être comparées. Cependant, ce genre de données, à cause des difficultés qu'entraîne la manipulation d'un trop grand nombre de décimales, est plutôt difficile à utiliser et est donc peu significatif, à moins qu'on y apporte une dernière modification dont résulte la *fréquence par unité d'étendue* (Ibid.).

La fréquence par unité d'étendue est la conversion de la *fréquence relative* au moyen d'une unité fictive de conversion. Un linguiste tel que P. Salat propose de prendre comme unité pratique de conversion l'étendue de cent mille mots (Salat, 1991). Un tel résultat rend ainsi plus facile la comparaison entre les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination :

	at, sed, tamen	*licet, quamquam, quamuis*
Térence	818	8
Lucrèce	829	36
Catulle	1021	53

Les fréquences d'emploi des *conjonctions de coordination adversatives* et des *conjonctions de subordination concessives* sont diamétralement opposées. Térence, Lucrèce et Catulle préfèrent marquer, comme la plupart des auteurs latins, l'*opposition* entre deux éléments du discours au moyen de la coordination.

Un tel écart entre la *coordination* et la *subordination* dans l'expression du lien logique de l'*opposition* repose nécessairement sur des contraintes discursives. Deux raisons principales justifieraient cette préférence pour la *coordination* par rapport à la *subordination* : 1) la portée sémantique des conjonctions de subordination est limitée à la phrase, alors que les conjonctions de coordination peuvent servir autant à l'expression de liens logiques entre les phrases qu'entre les éléments constitutifs de ces phrases ; 2) les conjonctions de coordination attirent l'attention sur la proposition qu'elles introduisent, alors que les conjonctions de subordination mettent plutôt en relief la proposition principale dont elles dépendent, demandant ainsi un plus grand effort de compréhension.

Les conjonctions de subordination n'introduisent d'ailleurs que de simples *parenthèses*, alors que les *conjonctions de coordination adversatives* mettent sur un pied d'égalité les éléments qu'elles coordonnent, attirant ainsi directement l'attention sur les propositions qu'elles introduisent ; la plus grande simplicité de compréhension du lien logique qu'introduisent ces conjonctions peut justifier l'emploi répétitif d'une conjonction telle que *sed*

« mais » dans un nombre limité de vers chez Catulle, celle-ci pouvant exercer des rôles différents en discours :

Nunc uos, optato quom iunxit lumine taeda,
Non prius unanimis corpora coniugibus
Tradite nudantes reiecta ueste papillas,
Quam iocunda mihi munera libet onyx,
Vester onyx, casto colitis quae iura cubili.
Sed *quae se impuro dedit adulterio,*
Illius a! mala dona leuis bibat irrita puluis ;
Namque ego ab indignis praemia nulla peto.
Sed *magis, o nuptae, semper concordia uostras*
Semper amor sedes incolat assiduus.
Tu uero, regina, tuens cum sidera diuam
Placabis festis luminibus Venerem,
Vnguinis expertem non siris esse tuam me,
Sed *potius largis affice muneribus.*

« Et vous maintenant, femmes pour qui s'est allumée, au jour souhaité, la torche nuptiale, ne livrez pas vos corps à vos tendres époux, lorsque, rejetant vos vêtements, vous découvrirez vos sein nus, sans que l'onyx ait répandu en mon honneur d'odorantes libations, l'onyx de celles qui parmi vous observent leurs devoirs dans un lit irréprochable ; mais pour celle qui s'abandonne à un impur adultère, ah! pour celle-là puissent ses offrandes maudites se perdre, bues par la poussière légère! car je ne demande aux femmes indignes aucun hommage. Mais tâchez, ô épouses, que toujours la concorde, que toujours un amour inaltérable habitent vos demeures. Et toi, reine, lorsque les yeux tournés vers les astres, tu offriras, pendant les jours de fête des sacrifices à la divine Vénus, ne me laisse pas manquer de parfums, moi qui t'appartiens, mais consacre-moi de riches présents » (Catulle, poème 66, vers 79-92).

Catulle, au début de cet extrait, fait l'éloge des femmes honnêtes qui respectent les liens du mariage; la première occurrence

de *sed*, au vers 84, introduit un nouveau sujet, celui des épouses infidèles, orientant le discours dans une nouvelle direction. On ne peut retrouver aucune occurrence de *conjonctions de subordination concessives* pouvant structurer, à l'exemple de *sed*, des éléments autres que des unités phrastiques, alors que les conjonctions de coordination adversative peuvent coordonner les phrases; la deuxième occurrence de *sed*, au vers 87, marque le retour au sujet précédent, qui avait été abandonné momentanément : le poète exhorte alors de nouveau les épouses à la fidélité. Contrairement au deux premières occurrences, la dernière occurrence de *sed* introduit, à l'intérieur même de cette phrase, une *opposition* entre deux éléments constitutifs de la phrase. Les conjonctions de coordination marquant l'*opposition*, *at*, *sed* et *tamen*, ont une portée sémantique plus large en discours que les *conjonctions de subordination concessives licet*, *quamquam* et *quamuis*, portée que l'on pourrait qualifier d'*illimitée* pour les premières, car elles peuvent lier entre eux autant les paragraphes, les phrases et les propositions que les éléments constitutifs de ces propositions.

D'autre part, le grammairien J.-M. Krekelberg affirme qu'une conjonction de coordination telle que *tamen* « cependant » s'apparenterait à une conjonction de subordination telle que *quamquam* « quoique » du point de vue *sémantique* (Krekelberg, 1967 : 73). Cette *parenté* ne se reflète cependant pas dans la fréquence d'emploi de ces deux conjonctions :

	tamen	*quamquam*
Térence	116	8
Lucrèce	334	10
Catulle	137	15

Du point de vue fréquentiel, *tamen* agit comme une conjonction de coordination, tandis que *quamquam* se comporte comme une conjonction de subordination. Des particularités sémantiques permettent d'opposer clairement *tamen* et *quamquam*. Comparons, à titre d'exemple, une association résultant de l'union

d'une *conjonction de coordination adversative* et d'une *conjonction de subordination concessive* et une autre résultant de l'union de deux *conjonctions de coordination adversatives* :

Virginis et saeui contingens namque Leonis
Lumina, Callisto iuncta Lycaoniae,
Vertor in occasum, tardum dux ante Booten,
Qui uix sero alto mergitur Oceano.
Sed quamquam *me nocte premunt uestigia diuum,*
Lux autem canae Tethyi restituit,
(Pace tua fari hic liceat, Rhamnusia uirgo [...].

« [...] touchant aux feux de la Vierge et du Lion féroce, voisine de Callisto, la fille de Lycaon, j'incline vers le couchant, guidant le Bouvier paresseux, qui se plonge lentement et avec peine dans les profondeurs de l'Océan. Mais quoique, pendant la nuit, les dieux me foulent de leurs pas et que la lumière du jour me rende à la blanche Théthys (permets-moi cet aveu, ô vierge de Rhamnonte [...] » (Catulle, poème 66, vers 65-71).

Cet emploi simultané d'une conjonction de coordination adversative, *sed*, et d'une conjonction de subordination concessive, *quamquam*, révèle que chacune détermine un lien logique différent : *sed* marque la discontinuité entre deux phrases, alors que *quamquam* introduit, à l'intérieur même de la phrase, une parenthèse qui contient une objection que le poète rejette ; ces deux conjonctions ne forment donc pas une locution conjonctive, puisque toutes deux servent à marquer deux liens logiques **distincts**.

Au contraire, l'emploi simultané de deux conjonctions de coordination adversatives ne sert qu'à renforcer l'expression d'un seul et même lien logique, facilitant ainsi la transition entre deux phrases :

Lesbius est pulcer ; quid ni? quem Lesbia malit
Quam te cum tota gente, Catulle, tua.
Sed tamen *hic pulcer uendat cum gente Catullum,*
Si tria notorum sauia reppererit.

« Lesbius est beau ; comment ne le serait-il pas, lui que Lesbie te préfère, Catulle, à toi et à toute ta famille? Mais cependant, qu'il soit permis à ce bel homme de vendre Catulle et sa famille avec lui, si, parmi les gens de sa connaissance, il en trouve qui consentent à recevoir de lui trois baisers » (Catulle, poème 79, vers 1-4).

Sed et *tamen* forment, contrairement à *sed* et *quamquam* de l'exemple précédent, une locution conjonctive, car elles servent toutes deux à l'expression d'un seul et même lien logique, *tamen* ne faisant que renforcer l'opposition entre deux phrases amenée par *sed*.

3. Conclusion

L'opposition entre la catégorie des conjonctions de coordination adversatives et celle des conjonctions de subordination concessives est donc évidente : les conjonctions de coordination mettent les propositions qu'elles relient sur un pied d'égalité, alors que les conjonctions de subordination présentent l'information contenue dans les propositions qu'elles régissent comme une simple parenthèse dans le discours, marginalisant alors l'importance de la proposition. Les écarts significatifs qui existent entre les fréquences d'emploi chez Térence, Lucrèce et Catulle révèlent ainsi une différence certaine, dans l'expression du lien logique d'opposition, entre les conjonctions de coordination adversatives et les conjonctions de subordination concessives, la langue ayant tendance à simplifier le nombre d'oppositions qu'elle contient.

4. Bibliographie

Catulle. 1949. *Poésies*. Texte établi et traduit par Georges Lafaye. Paris. Société d'édition « Les Belles Lettres ».

Krekelberg, J. et É. Rémy. 1967. *Les formes typiques de liaison et d'argumentation dans l'éloquence latine*. Édition entièrement revue et corrigée par Albert Maniet. Namur. Wesmael-Charlier.

Lodge, G. 1962. *Lexicon Plautinum*. Hildesheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung. volumen unum et secundum.

Müller, Ch. 1973. *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*. Paris. Classique Hachette.

Mc Carren, V.P. 1977. *A critical concordance To Catullus*. Leiden. E. J. Brill.

Salat, P. 1991. *Verborum Ratio : Exemples d'études statistiques portant sur le vocabulaire latin*. France. Faculté des Lettres et des Sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal.

Wetmore, M.N. 1912. *Index verborum Catullianus*. New Haven. Yale University Press.

Le français de l'Abitibi : caractéristiques phonétiques et origine socio-géographique des locuteurs.

Chantal Boissonneault
Université Laval

1. Introduction

L'objectif de cette recherche est de déterminer s'il y a des caractéristiques phonétiques propres aux Abitibiens, et, dans l'affirmative, d'établir en quoi elles se distinguent de celles de la région d'origine des locuteurs dont nous avons examiné le phonétisme.

2. Hypothèse

Selon Dulong et Bergeron (1980), « [b]ien [que les personnes interviewées] aient vécu dans ces régions [Témiscamingue, Ontario, Abitibi] plus de cinquante ans, leur langue trahit leur origine : région de Montréal, de Québec, du Saguenay-Lac-St-Jean » (vol. 1, p. 24). Nous tenterons de vérifier cette affirmation en comparant les caractéristiques phonétiques de locuteurs de Ste-Germaine-Boulé, un village de quelque 1150 habitants en Abitibi-Ouest (qui se situe à une quarantaine de kilomètres au nord de Rouyn-Noranda), avec celles de résidents de Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin (qui se situe à 35 Km au nord-est de Saint-Georges), le village d'origine des premiers habitants colonisateurs du village abitibien (Cournoyer, 1993). Si cette hypothèse était confirmée, notre étude prouverait qu'il n'y a pas, à ce moment-ci du moins, de variété abitibienne de français québécois, alors que, dans le cas contraire, nous pourrions poser l'intérêt intrinsèque de l'Abitibi au plan linguistique et la nécessité d'examiner l'effet de l'éloignement dans l'espace et dans le temps sur les deux variétés linguistiques concernées.

3. Problématique

Les travaux en dialectologie et en sociolinguistique ont, à notre connaissance, exclusivement porté sur des communautés linguistiques établies depuis des centaines d'années (Deshaies, 1974 et 1981; Sankoff et Cedergren, 1971; Santerre, 1979) ou sur des communautés issues d'autres plus anciennes (Paradis, 1985; Lorent, 1977). Dans ces études, les origines de la population sont souvent mentionnées mais ne donnent pas lieu à une prise en compte très élaborée.

L'Abitibi, comme région socio-géographique et comme région linguistique, en raison de son développement récent (première paroisse fondée en 1914), se présente très différemment. Le travail que nous voulons faire sur le parler de certains locuteurs abitibiens soulève cette question : combien de temps faut-il pour qu'apparaissent des traits phonétiques spécifiques à une communauté?

Nous ne savons à peu près rien du français de l'Abitibi. Il y a bien quelques points de l'*Atlas linguistique de l'Est du Canada*, mais, à notre connaissance, il n'existe aucune étude spécifique sur le français de cette région. Et ce pour plusieurs raisons : le nombre limité de chercheurs linguistes travaillant dans cette région ou originaires de celle-ci, le désintérêt pour une région si récente ou pour une communauté aussi hétérogène quant à l'origine de ses habitants, l'absence chez les linguistes d'intuition sur l'existence de traits caractéristiques propres aux Abitibiens, etc.

Mais la colonisation de l'Abitibi présente une caractéristique très intéressante : pour éviter l'isolement des colons, « chaque nouvel établissement dans le lointain et solitaire nord [était] peuplé par des connaissances et des amis venus d'un même village dans le bas de la province de Québec » (Caron, 1913 : 129).

4. État de la question et cadre théorique

Notre étude se situe dans le cadre de la sociolinguistique variationniste, telle que présentée par Labov (1966). Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la phonétique et de la géolinguistique. Lors

de l'analyse de nos résultats, nous avons choisi cinq phénomènes : le relâchement des voyelles hautes devant /v z ʒ/, l'antériorisation de /ɑ̃/ en finale accentuée, l'ouverture de /ɛ/ en finale absolue, la chute de /ʁ/ après les voyelles longues diphtongables et l'affaiblissement de /ʃ/ et /ʒ/. Mais nous traiterons ici que du dernier trait, soit de l'affaiblissement des constrictives. Voici un bref état de la question sur les données qui nous semblent les plus importantes pour notre étude.

4.1. L'affaiblissement de /ʃ/ et /ʒ/

Selon Bittner (1993 : 49), cet affaiblissement serait une « diminution du bruit de constriction, imputable vraisemblablement à une plus grande ouverture du canal buccal, à une postériorisation du lieu d'articulation et à une délabialisation ».

L'affaiblissement de la constriction amène généralement des réalisations légèrement aspirées, [ʒʰ], [ʃʰ] (La Follette, 1955), mais plusieurs autres variantes sont possibles. On trouve aussi une constrictive laryngale sonore [ɦ] pour /ʒ/ et une laryngale sourde [h] ou une constrictive vélaire [χ] pour /ʃ/.

La réalisation des variantes affaiblies des constrictives ne varie pas seulement selon les régions, elle varie aussi chez une même personne. Cette prononciation serait caractéristique des parlers ruraux et populaires (Charbonneau, 1957). Par ailleurs, d'autres études démontrent que les variables « sexe » et « classe sociale » influenceraient l'affaiblissement de /ʃ/ et /ʒ/. En effet, les informateurs de sexe masculin et de classe sociale moins favorisée auraient davantage tendance à produire les variantes non standard. Mais de tous les facteurs, le degré de scolarisation semble le plus influent.

Nous pourrions schématiser les comparaisons en fonction de l'âge et de l'origine qui seront faites comme suit :

Femmes âgées Lac-Etchemin — Femmes âgées Boulé
Jeunes femmes Lac-Etchemin — Jeunes femmes Boulé
Femmes âgées Boulé — Jeunes femmes Boulé
Femmes âgées Lac-Etchemin — Jeunes femmes Lac-Etchemin

5. Méthodologie.

5.1. Délimitation du lieu d'enquête

Nous avons établi la localisation des enquêtes en faisant un bilan des sources géographiques de la colonisation de l'Abitibi. Pour déterminer la provenance des colons des municipalités de l'Abitibi, nous avons eu recours aux documents que ces municipalités ont conçus pour marquer l'un ou l'autre de leurs anniversaires.

Après avoir dénombré les colons, selon leur origine géographique, nous avons dû choisir un modèle de classement. Nous avons opté pour une répartition selon les comtés électoraux du Québec. Après avoir dépouillé la documentation concernant la colonisation de plusieurs paroisses de l'Abitibi, nous avons dressé des cartes qui illustrent, pour plusieurs municipalités en Abitibi, la provenance des colons par comté. Cette analyse nous a permis de constater qu'une municipalité se démarquait parmi les autres. En effet, nous avons remarqué que la municipalité de Ste-Germaine-Boulé (Abitibi) avait majoritairement été colonisée par des pionniers du comté de Dorchester, et plus particulièrement, par des habitants de Sainte-Germaine qui ont donné le nom de leur village en héritage aux générations futures. C'est donc dans ce village de l'Abitibi et dans le village d'origine qu'ont été faites les enquêtes linguistiques.

5.2. Questionnaire

Nous avons construit un questionnaire qui fut la base des entrevues semi-dirigées. Le questionnaire comporte trois parties : la première partie était constituée de questions suscitant un développement afin d'obtenir un discours spontané, la deuxième partie était constituée d'un texte, d'une liste de mots et d'une liste de paires

minimales à lire à voix haute et la troisième partie comportait des questions relatives aux attitudes des informatrices à l'égard de la langue.

5.3. Corpus

Nous avons choisi six locutrices dans chaque village pour un total de douze informatrices. À Sainte-Germaine-Boulé, les sujets provenaient de familles dont la mère ou la grand-mère maternelle provenait de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin. Les personnes âgées de Sainte-Germaine-Boulé sont arrivées de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin avant ou à l'âge de six ans. En ce qui concerne les sujets de ce dernier village, nous avons identifié et interviewé des femmes dont les familles habitent Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin depuis plusieurs générations. Pour nous assurer une plus grande uniformité, nous avons, dans la mesure du possible, choisi des personnes faisant partie de la même classe socioprofessionnelle : ouvriers (cols bleus) spécialisés ou semi-spécialisés. Nous nous en sommes tenue à deux groupes d'âge : un premier de plus de 55 ans et le deuxième entre quinze et 25 ans. Pour maintenir le corpus dans des limites raisonnables, nous avons contrôlé la variable « sexe » en interviewant que des femmes.

6. Analyse des résultats

En ce qui concerne l'affaiblissement de /ʃ/ et /ʒ/, nous remarquons que le phénomène est davantage relié aux femmes âgées, dont 52,5 % des variantes sont affaiblies, qu'aux jeunes femmes qui présentent un taux de 0,5 % seulement de variantes affaiblies (cf. Tableau 1).

Catégorie d'âge	Variantes affaiblies	N occurrences
Femmes âgées	52,5 %	114/220
Jeunes femmes	0,5 %	1/220

Tableau 1 : Variantes affaiblies selon l'âge des informatrices

Nous constatons aussi que le phénomène linguistique est davantage l'apanage des Abitibiennes (32,3 %) de leurs occurrences

sont affaiblies) que celui des Lacetcheminoises (17 %) (cf. Tableau 2).

Provenance	% variantes affaiblies	N occurrences
Abitibiennes	32,3 %	71/220
Lacetcheminoises	17 %	37/218

Tableau 2 : Variantes affaiblies selon la provenance des informatrices

Et nous remarquons également que l'affaiblissement de /ʃ/ et /ʒ/ se trouve davantage en discours spontané (32,5 %) qu'en lecture (20,4 %) (cf. Tableau 3)

Type de contexte	% variantes affaiblies	N occurrences
Discours spontané	32,5 %	52/160
Lecture	20,4 %	55/278

Tableau 3 : Variantes affaiblies de /ʃ/ et /ʒ/ selon le type de contexte de production

7. Aperçu des autres phénomènes

En ce qui concerne la chute de /ʁ/ après les voyelles longues diphtongables, nous remarquons que les variantes affaiblies apparaissent d'avantage chez les jeunes abitibiennes et discours spontané. L'ouverture de /ɛ/ en finale absolue se fait d'avantage chez les femmes âgées abitibiennes en discours spontané. Quant à l'antériorisation et la centralisation de /ɑ̃/, on trouve les variantes antériorisées davantage chez les femmes âgées de l'Abitibi en discours spontané. Quant au dernier phénomène étudié, le relâchement des voyelles hautes (/i y u/) devant les consonnes allongeantes (/v z ʒ/) en syllabe finale accentuée, on trouve la majorité de ces variantes relâchées chez les femmes âgées lacetchemisoises en discours spontané. Mais ces dernières données sont quelque peu biaisées car une des femmes âgées de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin ne prononce que des variantes relâchées des voyelles hautes devant consonnes allongeantes.

8. Conclusion

À la lumière des données que nous possédons sur ces huit informatrices de notre corpus, il appert que les variables étudiées sont pertinentes. En effet, tout laisse croire que les femmes âgées auraient davantage tendance à produire des variantes dites plus « traditionnelles » que les jeunes femmes. Les femmes de l'Abitibi, comme on pouvait s'y attendre, ont gardé plus de ces traits « anciens » dans leur prononciation. Nous remarquons aussi que les phénomènes étudiés se produisent de façon naturelle en discours spontané, bien qu'ils apparaissent aussi en lecture. Suite à cette étude, nous pourrons peut-être conclure que le français de l'Abitibi diffère de celui de la région colonisatrice par la conservation de traits anciens typiquement québécois.

9. Bibliographie

Bittner, M. 1993. « Réalisation des constrictives /ʃ/ et /ʒ/ en parler saguenéen : étude acoustique ». *Dialangue*. 4. 49-55.

Caron, Yvanhoë. 1913. « Rapport du missionnaire-colonisateur pour l'Abitibi ». *Documents de la Session du Québec*. 47. 4,7.

Charbonneau, R. 1957. « La spirantisation du /ʒ/ ». *Canadian Journal of Linguistics*, 3. 14-19; 71-77.

Cournoyer, Jean. 1993. *Le Petit Jean, Dictionnaire des noms propres du Québec*. Montréal. Stanké.

Deshaies, Denise. 1974. *A socio-phonetic study of a Quebec French community : Trois-Rivieres*. thèse de doctorat. Université de Londres.

.....1981. *Le français parlé dans la ville de Québec : une étude sociolinguistique*, Québec. C.I.R.B.

Dulong, Gaston et Gaston Bergeron. 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*. Éditeur officiel du Québec. 10 vol.

Labov, William. 1966. *The social stratification of English in New-York City*. Washington. D.C. Center for applied linguistics.

La Follette, James E. 1955. « Étude du français oral dans les textes folkloriques ». *Études sur le parler français au Canada.* Québec. SPFC. Presses de l'Université Laval. 193-198.

Lorent, Maurice. 1977. *Le parler populaire de la Beauce.* Montréal. Leméac.

Paradis, Claude. 1985. *An acoustic study of variation and change in the vowel system of Chicoutimi and Jonquiere (Québec).* Philadelphie. University of Pennsylvania.

Sankoff, Gillian et Henrietta Cedergren. 1971. « Some Results of a Sociolinguistic Study of Montreal French ». dans R. Darnell (dir.) *Linguistic Diversity in Canadian Society*, Edmonton. Linguistic Research Inc. 61-87.

Santerre, Laurent. 1979. « Les /R/ montréalais en régression rapide ». *Protée.* 7,2. 117-131.

L'inversion du sujet dans les phrases affirmatives à verbe simple en anglais moderne

André Bourcier et Patrick Duffley
Université Laval

1. Introduction

La grammaire anglaise traditionnelle regroupe sous le terme inversion du sujet et du verbe conjugué un grand nombre de phrases différentes dont les exemples suivants donnent un aperçu :

(1) Does he know to play tennis?
(2) Does he ever know how to play tennis!
(3) Had he known how to play tennis, he could have participated in the office tournament.
(4) Be it good or bad, that is what I intend to do.
(5) Long live the Queen!
(6) What does he know how to play?
(7) Never again did he play tennis.
(8) Well do I recall the time we went fishing in that old boat of yours.
(9) In the corner of the room stood a grandfather clock.

Le but de la présente communication est de définir le mieux possible certains des paramètres entrant dans la composition de phrases correspondant à la structure de l'exemple (9), c'est-à-dire de phrases où un syntagme en fonction complément apparaît à l'initiale suivi d'un syntagme verbal et d'un syntagme nominal dont la fonction semble être celle de sujet. De façon à éviter tout malentendu, nous diviserons ces phrases en trois segments : le syntagme antéposé, le syntagme verbal et le syntagme nominal postposé. Nous nous attacherons donc tout d'abord à définir l'apport du syntagme antéposé. Nous chercherons par la suite à définir les restrictions sémantiques qui semblent limiter le nombre de lexèmes verbaux pouvant apparaître comme syntagme verbal dans ces phrases, de

même que certains phénomènes d'accord pouvant l'affecter. Finalement nous analyserons les restrictions imposées au syntagme nominal postposé.

2. Le syntagme antéposé

Le syntagme antéposé le plus courant dans la phrase affirmative à verbe simple impliquant un syntagme verbal et un syntagme nominal postposé est un syntagme prépositionnel en fonction de complément circonstanciel de lieu :

(10) Into the street stepped the piper.
(Wood, 1956 : 33)

Il existe toutefois d'autres types de syntagmes qui peuvent apparaître à l'initiale :

(11) More serious were the injuries to the head.
(Penhallurick, 1984 : 43)

(12) Also arrested was Ay Truong Thanh ...
(Hartvigson & Jacobsen, 1974 : 55)

(13) Certainty was so much better than doubt, and with certainty would come power, the power to hurt and astonish, the power to create again, however perversely, a bond of living emotion.
(Ibid. : 58)

(14) At stake was an investment of about $300 million in military equipment ...
(Ibid. : 55)

(15) Now came a call from the front room. Mailer was wanted in court.
(Ibid. : 58)

Le trait commun qui unit tous ces syntagmes ne semble pas provenir de leur nature ou de leur fonction syntaxique, mais plutôt d'une idée plus générale de lieu commun auquel le syntagme nominal postposé est déclaré appartenir. Tous en effet semblent remplir la fonction de déclarer le lieu, la situation ou la catégorie dans laquelle l'événement représenté par le syntagme verbal prend effet.

Il est aussi important de noter que la présence du syntagme antéposé ne justifie pas, à lui seul, la position du syntagme verbal et

du syntagme nominal postposé. Il est en effet possible de retrouver des phrases équivalentes où le syntagme nominal précède le syntagme verbal :

(10) Into the street stepped the piper.
(16) Into the street the piper stepped.

(Wood, 1956 : 33)

L'antéposition du syntagme complément n'est donc pas une condition suffisante pour déterminer la position des syntagmes nominal et verbal, bien qu'elle semble agir comme condition nécessaire à la postposition du syntagme nominal. On peut aussi noter que cette situation n'est pas limitée aux seuls syntagmes prépositionnels et/ou compléments circonstanciels de lieu comme le montrent les exemples suivants dans lesquels le syntagme antéposé est adjectival :

(17) In cities like New York, the threat of further spread has led to agressive responses. Beginning in September 1990, New York City will test all students entering the public school system for tuberculosis. Especially worrisome to public health experts is the growing number of cases caused by tuberculosis germ strains that have become resistant to drugs commonly used to treat the disease; five of the nine clusters reported to the Centers for Disease Control so far this year involved such organisms.

(Birner, 1996 : 41)

(18) Not surprisingly, as dance master to the king, Beauchamp worked closely with the music master to the king : Jean-Baptiste Lully, an Italian who had changed his name and who also wrote the first military band marches for the new French army. New it was because it was the first-ever standing (that is, full-time professional) army in Europe.

(Burke, 1998 : 107)

Que le syntagme nominal soit antéposé ou postposé, la présence du syntagme antéposé semble dans tous les cas définir un lieu caractéristique dans lequel l'événement évoqué par le syntagme verbal et le syntagme nominal prendra place.

3. Le syntagme verbal

Levin et Rappaport-Hovav (1995) et Birner (1996) suggèrent que le syntagme verbal des phrases affirmatives à syntagme nominal postposé doit être « lexicalement allégé », c'est-à-dire que son contenu lexical doit être équivalent au contenu d'un verbe d'état dans le contexte particulier de la phrase, comme le montrent les exemples (19) et (20) :

(19) Near the door stood a group of men.
(20) *Near the door talked a group of men.
(Wood, 1956 : 33)

Cette affirmation doit cependant être atténuée. En effet, bien que le contenu lexical du syntagme verbal doive permettre de représenter l'existence ou l'apparition du syntagme nominal dans le cadre particulier posé par le syntagme antéposé, ce signifié peut aussi comporter une information sémantique « riche » comme le montrent les exemples (21), (22) et (23) :

(21) I opened the door and into my apartment rushed a young woman.
(22) I opened the door and into my apartment walked a young woman.
(23) I opened the door and into my apartment sauntered a young woman.

Il est évident que chacun de ces verbes apporte plus au contexte général qu'une simple déclaration d'apparition dans un lieu, bien que dans chacun des cas le sens de déclaration d'apparition soit évident. Cette observation permet aussi de diminuer l'importance accordée par certains auteurs à la position et à la proximité du syntagme verbal et du syntagme nominal dans ces phrases. Penhallurick (1984), par exemple, fait remarquer que la présence d'un adverbe semble en modifier l'acceptabilité :

> Since full-verb inversion in any case involves an increase in the receiver's inferential burden (in that the normal signal for subject status is abandoned) the further obstacle to establishing the link between verb and subject that would be

created by intervening material as in (30c) renders the sentence less acceptable.

(30) a- Outside the door sat a young man.
b- ?Outside the door sat uncomfortably a young man.
c- ??Outside the door sat in an attitude of dependency a young man.

(Penhallurick, 1984 : 48)

Si nous appliquons les observations de Levin, Rappaport-Hovav et de Birner aux exemples de Penhallurick, il est évident que toute modalité appliquée au verbe en éloigne le contenu lexical du sens premier de présence ou d'apparition dans le lieu exprimé par le syntagme antéposé. La valeur sémantique du syntagme verbal ne doit pas être distraite de sa fonction primordiale dans ce type de construction qui est de déclarer l'existence ou l'apparition d'un être dans un lieu ou une situation. C'est cette exigence qui exclut tout recours à des adverbes qui caractériseraient la modalité de cette activité.

Le dernier point concernant le syntagme verbal est sans aucun doute le plus fascinant. Dans un petit nombre d'exemples (Birner les évalue à environ 1 % de son corpus total de 1800 occurrences), l'accord en personne que porte le verbe ne correspond pas au rang ordinal du syntagme nominal postposé comme le montrent les exemples (24) et (25) :

(24) In goes the vegetables.

(Urban Peasant)

(25) The office isn't so big, but pretty crowded. Usual things, ledgers, files and docket books. On the wall is two Winchester rifles, a Savage high-powered weapon, and a shotgun.

(Birner, 1996 : 14)

Dans ces exemples, les syntagmes nominaux postposés semblent correspondre aux sujets de la prédication représentée par les syntagmes verbaux. La présence d'un « -s », signe morphologique de la troisième personne du singulier, semble pourtant indiquer que les sujets de ces verbes devraient être de troisième personne

singulier. Or dans les deux exemples, le syntagme nominal est pluriel. Si nous reprenons toutefois ce qui a été dit jusqu'à maintenant sur ces phrases, il est peut-être possible de rendre compte de ce fait. Le syntagme antéposé représente un lieu défini dans lequel un être non encore identifié est déclaré se situer ou apparaître. Le syntagme verbal, lui, exprime, dans son sens premier, l'apparition, la disparition ou la présence de ce même être non encore identifié dont la spécification marque en quelque sorte l'apothéose de la phrase. Il est donc possible que la construction de ce syntagme verbal s'effectue en faisant abstraction du rang ordinal qui sera exprimé dans le syntagme nominal postposé. Dans l'opération de construction de ce type de phrase, c'est-à-dire dans la situation où se trouve le locuteur de représenter linguistiquement l'apparition, la disparition ou l'existence d'un être non encore identifié sous la forme d'un verbe au mode indicatif, il devient possible de recourir à une représentation linguistique « par défaut » de la personne, ce que la troisième personne du singulier est seule à pouvoir représenter. Cette hypothèse implique, dans ces cas, que le syntagme nominal postposé n'est pas conçu par le locuteur comme le sujet du verbe conjugué. Il n'y aurait donc pas prédication du syntagme verbal au syntagme nominal mais bien annonce de la présence ou de l'apparition d'un être dont l'identité sera révélée par le syntagme nominal postposé. Il est d'ailleurs remarquable que lorsque le syntagme nominal est antéposé, l'accord devient obligatoire :

(24) In goes the vegetables.

(26) In the vegetables go.

Notre hypothèse est donc que dans ces phrases le syntagme nominal postposé n'est pas le sujet du syntagme verbal et que ce même syntagme verbal se construit sans sujet, à l'aide d'une représentation de la personne qui ne fait qu'annoncer que quelqu'un ou quelque chose est, ou devient, présent, dans le lieu évoqué par le syntagme antéposé. C'est en quelque sorte l'absence de définition de cet être qui explique que le verbe se conjugue à la troisième personne du singulier.

4. Le syntagme nominal

Bien que nous soyons conscients de l'aspect insolite que cette hypothèse peut avoir pour plusieurs de nos collègues, l'observation de certaines restrictions s'appliquant au syntagme nominal postposé semblent en augmenter la crédibilité. Plusieurs auteurs, dont Penhallurick, ont noté l'apparente incompatibilité qui existe entre la position postposée et la possibilité d'utiliser un pronom personnel comme élément du syntagme nominal.

(27) Away flew the hawk.
(28) *Away flew it.
(29) *In rushed I.

(Penhallurick, 1984 : 36)

Il est cependant possible d'utiliser un pronom comme syntagme nominal postposé à syntagme verbal simple mais le pronom subit alors une modification casuelle étonnante :

(30) My parents were hoping for a girl and then, out comes me.

(Peter Enns, p.c.)

(31) Among the guests of honor was sitting HER [pointing].

(Bresnan, 1994 : 86)

Cette modification casuelle a de quoi surprendre puisqu'il semble exister un lien privilégié entre le cas nominatif des pronoms personnels en anglais (*I*, *he*, *she*, *we*, *they*) et la fonction sujet. Il est en effet impossible d'utiliser un pronom personnel au cas oblique comme sujet antéposé d'un verbe conjugué :

(32) *Her was sitting among the guests of honor.

Le fait que le pronom en position postposé ne puisse apparaître sous le cas-sujet renforce l'hypothèse que le syntagme nominal postposé ne représente pas le sujet du verbe dans ces emplois puisque ce syntagme nominal postposé ne présente pas les signes morphologiques associés à la fonction de sujet de prédication.

Ceci ne veut pas dire que le syntagme nominal postposé n'est pas conçu comme le sujet dans les nombreux cas où le verbe s'accorde avec lui. La configuration sémantique de ces constructions permet toutefois de concevoir le verbe indépendamment, sans établir un lien prédicatif direct avec le syntagme nominal qui le suit. Ce

dernier peut donc aussi être conçu indépendamment de son rôle de support de prédication du verbe. Il n'est donc pas étonnant qu'il puisse dès lors avoir la même forme qu'il aurait eu dans son emploi en dehors de tout rapport syntaxique :

(33) - Who ate all the cookies?
- Me.

La morphologie pronominale, l'accord verbal, les restrictions pesant sur le contenu lexical du verbe et l'impossibilité d'une modification adverbiale, tous ces phénomènes semblent indiquer que ces « inversions » impliquent beaucoup plus qu'un simple déplacement des unités syntaxiques qu'elles contiennent.

5. Conclusion

Nous avons proposé dans cette communication que la postposition du syntagme nominal, dans les phrases affirmatives à syntagme verbal simple en anglais, n'est pas une transformation syntaxique d'un ordre canonique des mots de la phrase produite par l'antéposition d'un syntagme prépositionnel complément circonstanciel de lieu, mais bien une façon originale d'exprimer un type d'expérience particulier où le syntagme antéposé définit un lieu dans lequel vient s'inscrire un événement évoqué par un syntagme verbal déclarant, dans son sens le plus général, l'apparition, la disparition ou la présence, dans un contexte particulier, d'un être encore indéfini et un syntagme nominal définissant cet être dont la fonction syntaxique ne peut pas être réduite à celle de sujet. Dans tous les cas, ces phrases ont une fonction discursive de présentation et sont en cela à rapprocher des phrases utilisant « there + be ».

Il est évident que notre hypothèse doit s'inscrire dans le cadre plus large des phrases à syntagme nominal postposé et plus particulièrement des phrases à verbe complexe et syntagme nominal postposé dont nous n'avons pu discuter aujourd'hui. Nous croyons toutefois que nos conclusions partielles sont importantes et qu'elles méritent d'être partagées et discutées.

6. Bibliographie

Birner, Betty J. 1995. « Pragmatic Constraints on the Verb in English Invertion ». *Lingua*. 97. 233-256.

Birner, Betty J. 1996. *The Discourse Function of Inversion in English*. New York . Garland Publishing Inc.

Bresnan, Joan. 1994. « Locative Inversion and the Architecture of Universal Grammar ». *Language*. 70, 1. 72-131.

Burke, James. 1998. « Connections ». *Scientific American*. 278. 3. March. 105-107.

Fowler, H.W. 1923. « On Grammatical Inversion » *Society for Pure English Tract*. 10. 9-25.

Hartvingson, Hans H. et Leif K. Jacobsen. 1974. *Inversion in Present-Day English*. Odense . Odense University Press.

Penhallurick, John. 1984. « Full-Verb Inversion in English. » *Australian Journal of Linguistics*. 4, 1. 33-56.

Levin, Beth et Malka Rappaport. 1995. *Unaccusativity*. Cambridge . MIT Press.

Wood, F.T. 1956. « Subject-Verb Inversion in Modern English.» *Moderna Sprak*. 50. 23-35.

Le comportement particulier de /h/ dans les emprunts

Frédérick Brault
Université Laval

1. Introduction

L'étude des emprunts nous en apprend beaucoup sur la structure et le comportement des phonèmes. Entre autres, elle a permis d'apprendre que l'adaptation phonologique des emprunts n'est pas faite de façon arbitraire. En effet, dans le cadre de la *Théorie des contraintes et des stratégies de réparation* (TCSR; cf. Paradis et LaCharité, 1993), on peut prédire dans une très large mesure le type d'adaptations que subissent les segments étrangers ainsi que les rares cas où les segments sont élidés.

2. Le phonème /h/ dans les emprunts

Le tableau 1 montre que dans nos corpus les segments sont adaptés dans une proportion de 80,1 %. Les segments ne sont élidés que dans 3,0 % des cas. Les segments sont donc très rarement élidés.

Tableau 1 : Les corpus d'emprunts anglais et français

	Total (7 corpus)[1]
adaptations	18 413 (80,1 %)
élisions	702 (3,0 %)
non-adaptations	3828 (16,7 %)

Les résultats du tableau 1 montrent la tendance qu'ont les locuteurs de conserver au maximum l'information segmentale dans les emprunts. Cette information est conservée grâce à des stratégies de réparation. Cependant, il arrive, dans de rares cas, qu'il soit trop coûteux de conserver cette information. Face à ce coût, le segment est alors élidé. Dans le cadre de la TCSR, l'adaptation et l'élision

des segments sont régies principalement par deux principes (nous ne ferons pas référence au Principe de minimalité) :

(1) ***Principe de préservation*** : L'information segmentale est préservée maximalement, dans les limites du seuil de tolérance.

(2) ***Principe du seuil de tolérance*** : a) Toutes les langues établissent une limite à la préservation segmentale ; b) cette limite est de *x* étapes (ou opérations) à l'intérieur d'un domaine de contrainte donné.

Le Principe de préservation est responsable de l'adaptation des segments tandis que le Principe du seuil de tolérance est responsable des rares cas d'élisions.

Bien que le comportement de tous les segments soient expliqués par les principes de la TCSR, le segment /h/ fait exception. C'est le seul segment qui est systématiquement élidé. Le tableau 2 montre qu'il est élidé dans 100 % des cas dans le corpus d'anglais en français québécois (FQ) et dans 13,5 % des cas dans le corpus d'espagnol mexicain (EM), c'est-à-dire 100 % des cas si on exclut les importations.

Tableau 2 : Le comportement de /h/ dans les emprunts anglais

	français de Québec	espagnol mexicain
adaptations	0 (0 %)	0 (0 %)
élisions	77 (100 %)	12 (13,5 %)
importations	0 (0 %)	77 (86,5 %)

Le Principe de préservation prédit qu'un segment étranger dans un emprunt est adapté plutôt qu'élidé. Le comportement de /h/ ne semble pas normal à première vue. Pourquoi /h/ est-il systématiquement élidé dans le corpus en FQ et aussi souvent élidé en EM? Autrement dit, pourquoi /h/ n'est-il jamais adapté? À ces questions, deux hypothèses sont envisageables :

Tout d'abord, l'hypothèse de la sous-spécification qu'ont proposé Paradis et Lebel (1994) présentée en (3) :

(3) Hypothèse de Paradis et Lebel (1994) : La sous-spécification de /h/ est ce qui cause son élision en FQ et en EM.

Cette hypothèse découle de l'analyse proposée par Steriade (1987), selon laquelle les laryngales /h/ et /ʔ/ sont des consonnes

extrêmement sous-spécifiées. Un segment sous-spécifié est plus sensible à l'élision.

À l'inverse, il est possible que /h/ ait une structure plus complexe et c'est ce qui causerait son élision. Selon le modèle proposé par McCarthy (1994), le phonème /h/ contient une structure complexe avec un nœud Pharyngal. Par conséquent, /h/ aurait une structure complexe et sa réparation violerait le seuil de tolérance. C'est ce qui expliquerait son élision. C'est l'hypothèse que nous proposons en (4) :

(4) **Hypothèse de Paradis et Brault (1998)** : Les laryngales ont une structure trop complexe et leur réparation viole le seuil de tolérance en FQ et en EM.

Selon le modèle utilisé par Steriade en (5), le phonème /h/ a la structure présentée en (6). On voit que /h/ est très sous-spécifié.

(5) Modèle (simplifié) utilisé par Steriade:

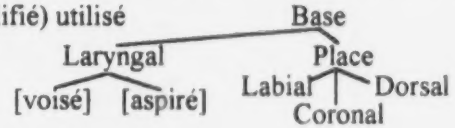

(6) /h/:

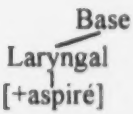

Le modèle utilisé par McCarthy est présenté en (7) :

(7) Modèle (simplifié) de McCarthy (1994):

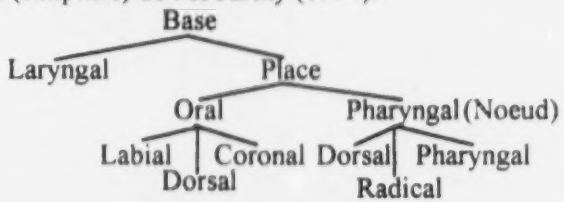

Selon le modèle de McCarthy, les laryngales /h/ et /ʔ/ ont un nœud de place Pharyngal et un articulateur Pharyngal. Si on applique ce modèle au /h/ en anglais, on obtient la structure présentée en (8).

(8) /h/:

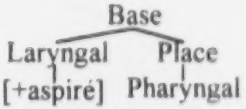

Ces représentations de /h/ donnent lieu à deux prédictions :

(9) La représentation de Steriade prédit que /h/ sera élidé dans les emprunts et ce, dans toutes les langues qui n'ont pas ce phonème.

(10) La représentation de McCarthy prédit que /h/ sera adapté suivant le Principe de préservation et sera élidé selon le Principe du seuil de tolérance si cette adaptation est trop coûteuse dans une langue donnée. Autrement dit, /h/ aura le même comportement que les autres segments.

Afin de tester les deux hypothèses et de vérifier leur prédiction respective, nous avons constitué un corpus de 33 mots anglais généralement empruntés par la plupart des langues. Ces mots commencent tous par le phonème /h/. Par exemple : *hamburger, hall, hi-fi, hot-dog*.

Trois types de langues ont été retenus pour tester le corpus :

a) Les langues qui ne possèdent pas le phonème /h/ mais qui possèdent une fricative vélaire ou post-vélaire. Autrement dit, des langues qui, apparemment, ont un moyen d'adapter le phonème /h/ (russe, catalan et chinois mandarin);

b) Les langues qui ne possèdent pas le phonème /h/ et qui ne possèdent pas de fricative vélaire ou post-vélaire. Autrement dit, des langues qui n'ont apparemment aucun moyen d'adapter le phonème /h/ (italien et portugais) ;

c) Les langues qui possèdent le phonème /h/ dans leur inventaire phonologique (allemand).

En entrevue, la liste des 33 emprunts anglais était présentée à l'informateur. Dans un premier temps, ce dernier lisait la liste et éliminait les mots qui, à son avis, ne sont pas utilisés par sa communauté d'origine. Ensuite, afin d'éliminer l'influence de la graphie, l'informateur remplissait, comme tâche de distraction, un questionnaire à propos de son contact avec l'anglais. Finalement, une définition des mots qu'il n'avait pas éliminés lui était lue. Il devait alors prononcer l'emprunt correspondant à la définition. Le tout était enregistré et par la suite transcrit en A.P.I.

devait alors prononcer l'emprunt correspondant à la définition. Le tout était enregistré et par la suite transcrit en A.P.I.

Le tableau 3 montre les résultats que nous avons obtenus dans les langues du groupe a).

Tableau 3 : Comportement du /h/ dans les langues qui ne possèdent pas /h/ mais qui possèdent une fricative vélaire ou post-vélaire

	russe	catalan	chin. mandarin
adaptations	51 (83,6 %) (/h/ —> /x/)	8 (72,7 %) (/h/ —> /x/)	10 (40 %) (/h/ —> /X/)
élisions	0 (0 %)	3 (27,3 %)	5 (20 %)
non-adaptations	4 (6,6 %)	0 (0 %)	8 (32 %)
autres	6 (9,8 %)	0 (0 %)	2 (8 %)

Le russe et le catalan possèdent dans leur inventaire phonologique la fricative vélaire /x/. Le chinois mandarin de son côté, possède dans son inventaire phonologique, la fricative uvulaire /χ/. En russe, le segment /h/ est adapté en /x/ dans 83,6 % des cas. Il est importé dans 6,6 % des cas et les adaptations dues à la graphie comptent pour 9,8 % des cas. Cependant, ce qui est important de noter, c'est qu'il n'est jamais élidé! En catalan, /h/ est adapté en /x/ dans 72,7 % des cas. Il n'est élidé que dans 27,3 % des cas. Les résultats obtenus en chinois mandarin sont moins spectaculaires que ceux obtenus en russe et en catalan mais ces résultats ont été recueillis à partir d'un seul informateur qui, en entrevue, n'a pas montré beaucoup de coopération. Ce qu'il faut cependant noter, c'est que l'adaptation de /h/ en /x/ est le comportement le plus fréquent en chinois mandarin (40 %).

Tableau 4 : Comportement du /h/ dans les langues qui ne possèdent pas /h/ et qui ne possèdent pas de fricative vélaire ou post-vélaire

	italien	portugais
élisions	17 (89,5 %)	28 (100 %)
non-adaptations	1 (5,25 %)	0 (0 %)
autres	1 (5,25 %) (/h/ —> /j/) (liaison)	0 (0 %)

défaut possibles dépendant de l'articulateur exploité par la langue emprunteuse. Les règles possibles sont présentées en (15) :

(14)

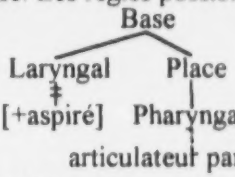

(15) a) Ø Pharyngal —> Dorsal (russe, catalan)
b) Ø Pharyngal —> Radical (chinois mandarin)
c) Ø Pharyngal —> Pharyngal (allemand)

Pour les langues qui ne possèdent pas de fricative vélaire ou post-vélaire ni /h/, deux stratégies de réparation sont requises pour adapter /h/. C'est ce qui est présenté en (16). Il faut dissocier le trait [+aspiré] et le nœud Pharyngal. Ces deux étapes violent le Principe du seuil de tolérance et le segment /h/ est alors élidé.

(16)

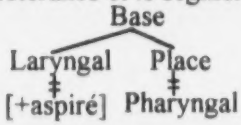

Enfin, dans les langues qui possèdent /h/ dans leur inventaire phonologique, aucune stratégie de réparation n'est requise car le segment est bien formé.

3. Conclusion

Il est tout à fait normal qu'en français du Québec, /h/ s'élide puisque le français n'a pas de fricative vélaire ou post-vélaire. Il est vrai que l'espagnol possède la fricative /x/. Pourquoi alors ne s'adapte-t-il pas en /x/? En espagnol mexicain, /x/ est toujours phonétiquement réalisé [h]. De plus, de tous les segments importés en espagnol mexicain, /h/ est le plus fréquent. Le phonème /h/ serait-il adapté en /x/ puis réalisé phonétiquement [h]? Si c'était le cas, il devrait toujours se réaliser [h] dans les emprunts. Cependant, il est élidé dans 13,5 % des cas. En réalité, nous croyons que les locuteurs mexicains sont en train de perdre la jota au profit de /h/ de la même façon que les locuteurs français de France sont en train de perdre le phonème /œ̃/ au profit du phonème /ɛ̃ /.

On peut donc conclure que le comportement de /h/ dans les emprunts est tout à fait normal. Son comportement ne diffère pas de celui des autres segments. Dans les emprunts, il est lui aussi régi par le Principe de préservation et le Principe du seuil de tolérance.

4. Notes

1. Emprunts anglais en français de Québec, en français de Montréal, en espagnol mexicain. Emprunts français en arabe marocain, en kinyarwanda, en lingala, en peul.

2. J'aimerais exprimer ma reconnaissance envers Mme Carole Paradis pour la confiance qu'elle m'a témoignée. Sans elle, cette recherche n'aurait pu être réalisée. Ces recherches ont bénéficié du support financier du FCAR 98-ER-2305 et du CRSH 410-97-1446.

5. Bibliographie

McCarthy, John. 1994. « The phonetics and phonology of Semitic pharyngeals ». dans *Phonological Structure and Phonetic Form, Papers in Laboratory Phonology III.* Patricia A. Keating (dir.). Cambridge. Cambridge University Press. 191-233.

Paradis, Carole et Darlene LaCharité. 1993. « A Theory of Constraints and Repair Strategies Phonology », dans *Current Issues in Linguistics Theory.* Amsterdam. John Benjamins.

Paradis, Carole et Caroline Lebel. 1994. « Contrasts from Segmental Parameter Settings »dans Loanwords : « Core and Periphery in Quebec French ». dans *Proceedings of the MOT Conference on Contrast in Phonology.* Carrie Dyck (dir.). Toronto Working Papers in Linguistics. 75-95.

Steriade, Donca.1987. « Locality conditions and feature geometry ». dans *Proceedings of NELS 17.* Joyce McDonough and Bernadette Plunkett (dir.). Amherst, MA: Graduate Linguistic Student Association. Department of Linguistics. University of Massachusetts at Amherst. 595-619.

Anxiété et croyances langagières chez des apprenants d'une langue seconde au niveau universitaire

Diane Coulombe
Universite Laval

1. Introduction

Bien que l'on s'accorde pour dire que les croyances des apprenants jouent un rôle important dans l'apprentissage d'une langue seconde, celles-ci ont fait l'objet de peu de recherches. La présente étude est centrée sur les croyances de l'apprenant concernant l'apprentissage de la langue seconde (L2).

2.1. Les croyances langagières

Certains chercheurs considèrent les croyances comme faisant partie des différences individuelles affectives, au même titre que l'anxiété, l'âge, l'aptitude, etc., alors que d'autres les incluent dans les stratégies d'apprentissage, donc dans les différences individuelles cognitives. Soulignant l'importance des croyances dans l'apprentissage, Horwitz (1988) crée un questionnaire comprenant 34 énoncés, le *Beliefs About Language Learning Inventory*, dans le but de mesurer les croyances. Elle obtient des résultats très divergents entre les deux groupes d'apprenants qui remplissent le questionnaire.

Kreitler et Kreitler (1972) proposent un cadre théorique pour l'analyse des croyances à partir de la synthèse des études effectuées sur les croyances et la psychologie cognitive, l'orientation cognitive (OC). Celle-ci repose sur trois principes : 1) l'OC est le propre des humains, 2) mis à part les réflexes, le comportement humain est dicté par les OC, 3) quand les stimuli et les comportements possibles sont connus, le type de comportement est dicté par une OC précise.

Selon Kreitler et Kreitler (1982), les processus cognitifs sont ceux par lesquels des représentations significatives sont produites et manipulées. Une croyance est donc une unite cognitive qui consiste en un minimum de deux valeurs de sens mises en rapport par une troisième valeur de sens ou une unité syntaxique (ex. : *Les humains respirent, Les enfants jouent à la marelle*). Les croyances sont des unités cognitives qui peuvent agir sur le comportement; elles ne sont ni des comportements, ni des tendances. Kreitler et Kreitler distinguent quatre types de croyances : les croyances relatives 1) aux buts, 2) à l'égo, 3) aux normes et aux règles et 4) les croyances générales. Une OC est formulée à partir d'une croyance centrale à laquelle se rattache une croyance de chaque type susmentionné. Si l'individu adhère aux quatre types de croyances, l'OC résultante entraîne un comportement cohérent avec cette orientation. Si l'individu n'adhère qu'à trois croyances, et qu'il n'adhère à aucun autre groupement des quatre croyances contraires à la croyance centrale, il tentera de modifier la croyance délinquante ou d'aligner cette dernière sur les trois autres. Par ailleurs, il est impossible de prévoir un comportement à partir de deux croyances seulement.

Testée empiriquement, validée et trouvée fiable, la théorie de l'OC de Kreitler et Kreitler a permis de prévoir le comportement de fumeurs aussi bien que celui d'étudiants voulant bien réussir à l'école. Étant donné la nature essentiellement prédictive de l'OC, l'examen des croyances langagières se fera ici par le biais des comportements des apprenants de L2 anxieux dans la salle de classe.

2.2. Un modèle socio-éducationnel d'apprentissage d'une L2

Le modèle socio-éducationnel d'apprentissage de Gardner et MacIntyre (1993) nous fournit un cadre théorique dans lequel peuvent s'inscrire les croyances langagières. Dans ce modèle, on reconnaît tout d'abord l'importance des facteurs biologiques et de l'expérience de vie de l'apprenant avant qu'il n'aborde une situation d'apprentissage. Une fois l'apprenant placé dans une situation d'apprentissage, les variables individuelles entrent en jeu : les

variables affectives (l'anxiété, la motivation et les attitudes) agissent sur les variables cognitives (l'intelligence, l'aptitude et les stratégies) et vice versa. Le modèle distingue les contextes d'apprentissage formel et informel où interviennent les différences individuelles. Il tient aussi compte des effets linguistiques et autres résultant de l'apprentissage selon les contextes.

Dans le cadre du modèle socio-éducationnel de Gardner et MacIntyre, les croyances langagières peuvent être considérées comme des facteurs cognitifs faisant partie de l'expérience de vie qu'apporte l'apprenant à son apprentissage.

L'objectif de la présente recherche est donc de découvrir quelles sont les croyances langagières des étudiants du français comme L2 en première, deuxième et troisième années d'université.

3. La recherche

La recherche a été menée auprès des étudiants inscrits aux cours de langue offerts par le département de français de l'université Simon Fraser, à Burnaby, en Colombie-Britannique. Tous les professeurs de français ont accepté de collaborer à ce projet pendant le trimestre du printemps 1997. Des données ont été recueillies dans onze cours de français répartis comme suit : quatre cours de première année (sept classes), quatre cours de deuxième année (huit classes), et trois cours de troisième année (quatre classes).

3.1. Sujets

Deux cent cinquante étudiants ont accepté de participer à ce projet : 88 de première année, 112 de deuxième année et 50 de troisième année. La moyenne d'âge était de 22 ans et 77 % des étudiants étaient de sexe féminin. La plupart étaient des Canadiens (93 %) de langue maternelle anglaise (71 %). La grande majorité poursuivait des études de premier cycle en lettres (95 %).

3.2. Instrument

Un questionnaire a été élaboré à partir de la théorie de l'OC de Kreitler et Kreitler. Neuf croyances centrales pouvant entraîner des comportements anxiogènes ont été formulées à partir de quatre sources potentielles d'anxiété : 1) l'évaluation par les tests dans un système compétitif; 2) les croyances; 3) l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs; 4) la salle de classe, où l'expression orale en tant qu'habileté langagière provoque le plus d'anxiété et où entre en jeu le rôle du professeur. Puis quatre croyances (relatives aux buts, à l'égo, aux normes et aux règles, et de nature générale) correspondant à chacune des croyances centrales ont été formulées. Le questionnaire, regroupant 36 énoncés, a ensuite été soumis à deux chercheurs chevronnés qui l'ont commenté et qui ont fait des suggestions. Les énoncés devaient être évalués sur une échelle de type Likert allant de 1 à 5 selon leur degré d'application au répondant. Ils étaient répartis sous quatre rubriques : mes buts, ma situation actuelle, la situation idéale et ce que pensent les autres.

3.3. Procédure

Au trimestre du printemps, les apprenants dont la langue maternelle était autre que le français ont été invités à remplir le questionnaire pendant les heures normales de classe mises à leur disposition par les professeurs. Le questionnaire a été soumis aux étudiants dans la langue anglaise.

3.4. Résultats

Parmi les neuf groupements de croyances élaborés selon les principes de l'OC, un seul a démontré une cohérence interne élevée (alpha de Cronbach de 0,64), soit celui centré sur l'idée que le système universitaire doit reposer sur la compétition. Les corrélations des éléments des autres groupements étaient faibles et les indices de cohérence interne bas, ce qui semble indiquer que les étudiants perçoivent les croyances relatives aux buts, à l'égo, aux normes et aux règles et les croyances générales comme des dimensions disparates, plutôt que comme des touts réunis autour d'une croyance centrale.

Puisque les groupements prévus par l'OC ne sont pas apparus, une analyse des composantes principales a été effectuée pour former des groupements sur une base empirique. Les quatre groupements de croyances, cohérents aux niveaux empiriques (alphas de Cronbach de 0,70; 0,71; 0,60 et 0,64 respectivement) et conceptuels, mis en évidence par une analyse des coefficients des facteurs après rotation, sont les suivants : approbation du professeur (le professeur approuve les actions de l'étudiant), compétition (entre les étudiants dans la classe), apprentissage (la somme des situations d'apprentissage vécues par l'apprenant) et respect (des apprenants entre eux et de la part du professeur). Chacun de ces groupements comprenait de trois à cinq croyances.

Plus des trois quarts des sujets étaient d'accord avec le groupement de croyances relatives à l'importance de l'approbation du professeur, et avec les six croyances individuelles formulées comme suit : *Je veux continuer à éprouver du plaisir dans l'apprentissage d'une langue seconde*, *Je veux être suffisamment préparé pour répondre aux questions qui me sont posées dans ma classe de langue seconde*, *Je veux obtenir au moins un B pour mes tests de langue seconde*, *Je veux suivre des cours de langue seconde un jour simplement pour apprendre sans être évalué(e)*, *On ne devrait pas s'étendre sur les situations négatives rencontrées au cours de l'apprentissage d'une langue seconde* et *Les tests sont nécessaires et utiles dans la classe de langue seconde*. Ces croyances semblent avoir comme thème le désir d'éprouver du plaisir à apprendre une L2 et de bien réussir.

Par contre, plus des trois quarts des sujets n'étaient pas d'accord avec les trois croyances suivantes : *Dans la classe de langue seconde, les étudiants devraient refuser de répondre aux questions auxquelles ils ne sont pas préparés*, *Les bons tests de langue seconde devraient être élaborés de façon à ce que certains étudiants échouent* et *L'apprentissage d'une langue seconde ne convient pas aux timides*.

En résumé, les sujets à la fois veulent être prêts à répondre aux questions qui leur sont posées en classe et pensent qu'on devrait tenter de répondre à toutes les questions. Cette dernière croyance est aussi compatible avec le fait qu'on croit que les timides peuvent aussi apprendre une L2. Enfin, la plupart des sujets préféreraient apprendre sans qu'on les évalue; pourtant, les tests sont utiles et nécessaires mais ne devraient pas servir d'instrument de mesure motivant leur échec scolaire.

4. Conclusion

Puisque les groupements prévus par l'OC ne se sont pas manifestes, il a été impossible d'aller plus loin dans la prédiction des comportements anxieux. Ceci peut s'être produit, entre autres, pour deux raisons. Parmi les comportements pouvant être prédits par l'application de la théorie de Kreitler et Kreitler, certains sont facilement observables, comme c'est le cas pour les fumeurs, alors que d'autres le sont beaucoup moins, notamment l'adoption de stratégies visant la réussite scolaire. Les comportements anxieux appartiennent à la seconde catégorie; les chercheurs doivent donc compter sur le fait que les individus anxieux vont leur avouer leur anxiété, ce qui ajoute à la complexité de la tâche. Il y avait lieu de croire que le cadre d'analyse de l'OC pouvait donner des résultats concluants, mais tel n'a pas été le cas. Il est aussi possible que les groupements prévus par l'OC ne se soient pas produits en raison de l'instrument élaboré pour examiner les croyances. Bien que chaque mot des corollaires des croyances centrales ait été soigneusement soupesé, des résultats plus concluants auraient peut-être été obtenus si on avait utilisé un questionnaire où seuls les changements nécessaires pour faire passer un énoncé d'un certain type de croyance à un autre auraient été apportés. Cependant, les énoncés, tout en reflétant divers aspects cognitifs des croyances centrales, semblaient appropriés pour des universitaires.

Les groupements de croyances obtenus à l'aide des analyses statistiques se sont révélés utiles dans l'examen des croyances. Chez les sujets de cette étude, les croyances relatives au désir d'éprouver

du plaisir dans l'apprentissage et de bien réussir les cours ont reçu le plus fort appui (75 % ou plus). Par contre, les sujets rejetaient, dans la même proportion, les énoncés ayant trait au refus de prendre des risques et aux tests destinés à faire échouer. La rareté des données sur les croyances relatives à l'apprentissage rend impossible la comparaison des résultats obtenus.

Cette étude démontre que l'on ne dispose pas encore d'outil permettant l'analyse systématique des croyances langagières. Il est donc essentiel de poursuivre le travail amorcé.

5. Bibliographie

Gardner, R. C. et P. D. MacIntyre. 1993. « A student's contributions to second-language learning. Part II : Affective variables ». *Language Teaching*. 26. 1-11.

Horwitz, E. K. 1988. « Beliefs about language learning of beginning university foreign language students ». *The Modern Language Journal*. 72. 283-294.

Kreitler, H. et S. Kreitler. 1982. « The theory of cognitive orientation : Widening the scope of behavior prediction ». dans Maher, B. A. et W. B. Maher (eds). *Progress in experimental personality research, vol. 11 : Normal personality processes*. New York. Academic Press.

Kreitler, H.et S. Kreitler. 1972. « The model of cognitive orientation: Towards a theory of human behavior ». *British Journal of Psychology*. 63,1. 9-30.

Problème de l'agent de l'infinitif et du gérondif en anglais après *propose*, *mean* et *intend*.

Jean-François Joubert
Université Laval

1. Introduction

Cette présentation propose une explication du problème de l'identification du sujet des verbes matriciels *propose*, *mean* et *intend* à l'agent (celui qui fait l'action) non exprimé du verbe complémentaire.

Voyons premièrement les exemples. Dans :

(1) He proposes to swim in the Saint-Lawrence.
Il se propose de nager dans le Saint-Laurent.

propose signifie « avoir comme intention », tandis que *propose* dans :

(2) He proposes swimming in the Saint-Lawrence.
Il suggère de se baigner dans le Saint-Laurent.

évoque plutôt la suggestion d'une baignade. Dans le premier cas le sujet du verbe principal est identifié comme étant l'agent du verbe complémentaire mais pas dans le second. Il est clair que l'individu suggérant la baignade n'est pas nécessairement celui qui se baignera.

Il en est de même pour *mean* suivi de l'infinitif :

(3) He means to swim in the Saint-Lawrence.
Il entend nager dans le Saint-Laurent.

qui évoque l'idée d'intention et lorsque suivi du gérondif :

(4) He means swimming in the Saint-Lawrence.
Il veut dire nager dans le Saint-Laurent.

mean signifie « vouloir dire ». En ce qui concerne *intend*, l'utilisation du gérondif comme complément est controversée et sera donc rejetée.

(5) He intends to swim in the Saint-Lawrence.
Il a l'intention de nager dans le Saint-Laurent.
(6) *He intends swimming in the Saint-Lawrence.

L'explication suggérée réside dans l'apport sémantique de la préposition *to* qui évoque un mouvement d'un point à un autre dans le temps et, forcément, un « être » (agent) qui se meut. La préposition *to* permet la correspondance du sujet du verbe principal à l'agent non exprimé du verbe complémentaire. Lorsqu'il est absent comme dans le cas du gérondif, l'identification ne se fait plus.

2. Quelques analyses précédentes.

Une façon de concevoir le problème de l'identification de l'agent du verbe complément est de le présenter comme un contraste entre l'infinitif et le gérondif. Plusieurs auteurs ont traité du problème dans cette perspective.

Wierzbicka (1988 : 163) suggère que le gérondif évoque la simultanéité et que le *to*-infinitif, le futur. Kruisinga (1931 : 258) et Tregidgo (1980 : 45) appuient cette hypothèse. Malheureusement, en ce qui concerne les verbes *propose* et *mean*, l'événement complémentaire est toujours situé dans un après par rapport au verbe matriciel : il exprime une action future dans les deux cas.

Jespersen (1965 : 166), Bolinger (1968 : 124), Quirk et al. (1985 : 1191) et Dixon (1991 : 233) ont suggéré que la différence entre le gérondif et l'infinitif se réduirait à exprimer un événement comme étant réel (réification) ou hypothétique. En ce qui concerne les verbes étudiés, il serait difficile de prétendre que ce qui est objet d'intention est plus hypothétique qu'une suggestion (dans le cas de *propose*) ou un « vouloir dire » (dans le cas de *mean*).

Sweet (1898 : 27), Wood (1956 : 13), Zandvoort et Van Ek (1957 : 29) et Freed (1979 : 152) suggèrent que le gérondif évoque ce qui est général et l'infinitif ce qui est particulier. Mais, quant à nos verbes, cette distinction ne tient pas.

3. Une approche englobante : la psychomécanique.

La méthode suivie ressemble à celle des lexicographes; un grand nombre d'exemples d'un problème donné sont recensés, puis l'on propose une explication tenant compte des variables identifiées tout en permettant de regrouper tous les exemples comme autant de cas particuliers d'une seule forme générale.

En plus d'un corpus de 1 000 000 de mots pour les exemples (tiré du Brown University Corpus of American English), les aspects de sémantique, de grammaire, de rôles thématiques et de fonctions furent ajoutés à notre analyse. Les éléments du problème qui ont été isolés sont le gérondif, l'infinitif, la préposition *to* et la fonction du complément.

4. Le gérondif et l'infinitif : pas de sujet grammatical.

Les exemples (7) et (8) :

(7) *I eating.
*Je mangeant.
(8) *I eat (infinitif).
*Je manger.

démontrent que ni le gérondif, ni l'infinitif ne peuvent avoir de sujet grammatical. Mais dans les exemples (9) et (10), il devient évident qu'il y a bien une représentation générale du sujet.

(9) Swimming is fun.
La natation est agréable.
(10) It is enjoyable to swim.
Il est plaisant de se baigner.

On se représente bien « quelqu'un » faisant l'action de nager. Mais la représentation de l'identité de l'agent dans les deux cas est

laissée indéterminée. Nous pouvons alors poser la question : comment l'identification plus restreinte dont il est question en (1) est-elle rendue possible?

(1) He proposes to swim in the Saint-Lawrence.
Il se propose de nager dans le Saint-Laurent.

5- Le rôle de la préposition *to*.

La préposition *to* peut évoquer un mouvement entre deux points dont le point référentiel est la destination.

(11) I'm going to Boston.
Je vais à Boston

La préposition *to* peut aussi évoquer un mouvement vers un moment subséquent (cf. Duffley, 1992) :

(12) I'm going to visit Europe one day.
Je vais visiter l'Europe un jour.

To avec l'infinitif évoque la notion de mouvement dans le temps et permet d'expliquer l'identification du sujet du verbe principal à l'agent non exprimé du verbe complémentaire.

6. Conclusion

La préposition *to* en évoquant un mouvement, évoque aussi ce qui se meut. Avec l'infinitif, l'apport sémantique de *to* est de joindre dans une relation d'avant et d'après deux représentations d'agents possibles (le sujet du verbe principal et l'agent du verbe complémentaire) comme faisant référence à la même personne mais à deux moments différents.

Il existe un aspect intéressant de l'implication syntaxique de *to* pour exprimer une relation temporelle quant à la fonction du syntagme verbal. Si, dans le cas du gérondif, le complément est direct et correspond à l'idée « ce qui est proposé/suggéré »,

(2) He proposes swimming in the Saint-Lawrence.

(Il s'agit bien de la baignade qui est suggérée), dans :

(1) He proposes to swim in the Saint-Lawrence.

le complément n'est plus direct car il spécifie l'intention du locuteur (nager est ici une intention et non une suggestion). Il ne pourrait non plus servir de sujet de la phrase au passif comme le fait le gérondif.

(13) *To swim is proposed in the Saint-Lawrence.
(14) Swimming in the Saint-Lawrence is proposed.

7. Bibliographie

Bolinger, D. 1968. « Entailment and the Meaning of Structures ». *Glossa*. 2, 2. 119-127.

Dixon, R.M.W. 1991. *A New Approach to English Grammar. On Semantic Principles*. Oxford. Clarendon Press.

Duffley, P.J. 1992. *The English Infinitive*. London & New York. Longman.

Freed, A.F. 1979. *The Semantics of English Aspectual Complementation*. Holland & England. D. Reidel Publishing Company.

Jespersen, O. 1965. *A Modern English Grammar on Historical Principles*. London. Allen & Unwin.

Kruisinga, E. 1931. *A Handbook of Present-Day English (Part II)*. Groningen. Noordhoff.

Quirk, R., S. Greenbaum, G. Leech and J. Svartvik. 1985. *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London & New York. Longman.

Sweet, H. 1891. *A New English Grammar (Part I)*. Clarendon Press. Oxford.

Tregidgo, P.S. 1980. « Some Observations on Verb + ing and Verb + Infinitive ». *English Language Teaching Journal*. 35, 1. 45-48.

Wierzbicka, A. 1988. *The Semantics of Grammar*. Amsterdam & Philadelphia. John Benjamins Publishing Company.

Wood, F.T. 1956. « Gerund versus infinitive ». *English Language Teaching*. 11, 1. 11-16.

Zandvoort, R.W. and J.A. Van ek. 1969. *A Handbook of English Grammar*. London. Longmans.

Adaptations phonologiques et influence de la graphie dans les emprunts lexicaux français en anglais canadien.

Annie-Karine Lamoureux
Université Laval

1. Introduction

Il est souvent posé que la graphie des mots influence de façon importante leur prononciation, particulièrement dans le cas des emprunts. Cette croyance est peut être un peu moins répandue pour les emprunts qui sont introduits dans des langues qui ont peu ou pas de tradition littéraire, comme certaines langues africaines. Toutefois, on la devine plus importante dans les emprunts français en anglais, deux langues qui possèdent une longue et imposante tradition littéraire. Notre objectif est de mesurer l'influence de la graphie dans un corpus d'emprunts français de France en anglais canadien, et ce, autant dans les adaptations de malformations phonologiques que dans les modifications segmentales ailleurs dans les emprunts du corpus.

2. Cadre théorique

Les mots qui passent d'une langue source (L2) à une langue emprunteuse (L1) contiennent souvent des malformations phonologiques, c'est-à-dire des segments et/ou des structures et/ou des patrons accentuels qui proviennent de la L2 qui n'existent pas dans la L1. Des contraintes de la L1 sont alors violées. La Théorie des contraintes et des stratégies de réparation, la TCSR (Paradis, 1988), pose que les contraintes dans les langues sont issues de réglages paramétriques négatifs. Par exemple, en (1), on voit que l'anglais répond négativement au paramètre qui propose aux langues les voyelles nasales :

(1) Paramètre : voyelles nasales? anglais : non (contrainte)
français : oui

Les statistiques générales, en (2), lesquelles sont tirées de corpus d'emprunts français en lingala, en kinyarwanda et en peul et de corpus d'emprunts anglais en espagnol mexicain et en français québécois (ces corpus proviennent du projet de recherche de C. Paradis) montrent que les malformations dans les emprunts sont nombreuses (22 984 malformations contenues dans 6039 emprunts).

(2) Statistiques générales	nombre	pourcentage
nombre total d'emprunts	6039	-
nombre total de formes	13 873	-
nombre total de malformations	22 984	-
nombre total d'adaptations	18 413	80,1 %
nombre total d'élisions	702	3 %
nombre total de non-adaptations	3828	16,7 %
nombre total de cas marginaux	41	0,2 %

Dans le corpus d'emprunts français en anglais canadien, nous n'avons pas seulement étudié l'influence de la graphie dans les adaptations phonologiques de malformations, mais dans toutes les formes du corpus. Une forme est un emprunt prononcé par un informateur. Cette étude, plus globale que les précédentes, nous permettra d'établir plus précisément dans quelle mesure l'orthographe des mots influence la prononciation des locuteurs. Prenons l'exemple de l'emprunt *béret* [berɛ] prononcé [bəɹɛt] en anglais. Le mot français *béret* ne contient aucune malformation segmentale ou syllabique qui viole les contraintes de la langue anglaise. Dans les études précédentes effectuées dans le cadre du projet de C. Paradis (cf. Paradis et LaCharité, 1997), ce mot n'aurait pas été étudié puisqu'il est bien formé. Nous n'aurions donc pas tenu compte du [t] final qui apparaît dans la prononciation du locuteur.

Dans les corpus précédents, l'influence de la graphie représente 4,54 %, ce qui est très faible.

(3) Influence de la graphie dans les malformations segmentales

Langue	nombre de cas	cas influencés par la graphie	pourcentage
arabe marocain	4176	70	1,68 %
kinyarwanda	2040	116	5,69 %
espagnol mexicain	1886	164	8,7 %
			total :4,54 %

Une malformation phonologique est généralement adaptée phonologiquement de façon minimale et systématique par une stratégie de réparation, définie en (4).

(4) Stratégie de réparation (Paradis et Béland, 1997)

Une stratégie de réparation est une opération universelle, non contextuelle qui insère ou élide du matériel phonologique dans le but de satisfaire une contrainte violée.

Les stratégies de réparation sont gouvernées par deux principes, le principe de préservation, en (5), et le principe du seuil de tolérance, en (6).

(5) Principe de préservation :

L'information segmentale est préservée maximalement, dans les limites du seuil de tolérance.

(6) Principe du seuil de tolérance :

a) Toutes les langues établissent une limite à la préservation segmentale;
b) cette limite est de X étapes à l'intérieur d'un domaine de contraintes donné.

L'espagnol mexicain fournit un bon exemple d'adaptation phonologique minimale et systématique avec le phonème anglais /z/. Ce phonème est interdit en espagnol puisqu'il viole le principe présenté en (7).

(7) Paramètre : fricatives voisées ([+continu] [+voisé] [- sonant])?

anglais :	oui
espagnol mexicain :	non

Une stratégie de réparation adapte le phonème /z/ en /s/. Cette adaptation est minimale, puisque seul le trait [+voisé] est élidé, et systématique, puisque le phonème /z/ devient /s/ dans cent pour cent des cas (100 %), comme nous pouvons le voir en (8).

(8) z → s (55/55 cas) 100 %

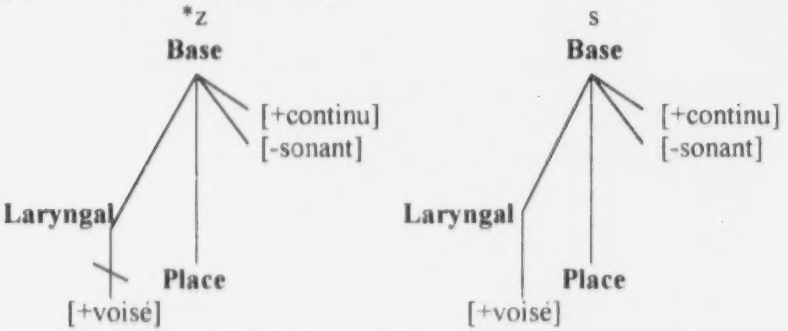

3. Méthodologie

Nous avons constitué un corpus d'emprunts français de France en anglais en consultant l'Oxford English Dictionnary. Seuls les emprunts datant de 1800 à aujourd'hui ont été considérés puisque nous voulions le plus possible conserver la prononciation française du mot au moment de son entrée en anglais. 2145 emprunts ont été recueillis et soumis à quatre informateurs anglophones, parlant peu le français. Ceux-ci étaient tous originaires de l'Ouest Canadien. Pour éviter l'interférence de la graphie, nous avons soumis à l'informateur la définition de l'emprunt plutôt que l'emprunt lui-même. Par exemple, pour le mot *abattoir*, nous disions « a slaughter house for cattle ». L'informateur devait deviner l'emprunt et le prononcer. Toutes les prononciations ont été enregistrées et informatisées.

Seuls les mots prononcés par les informateurs ont été retenus pour constituer le corpus final, lequel contient 674 emprunts et 1667 formes. Toutes les formes obtenues ont été transcrites en alphabet phonétique international (A.P.I.) et deux linguistes natives de l'anglais, Mesdames Darlene LaCharité et Emily Rosalez ont vérifié les transcriptions.

Dans un premier temps, nous avons étudié les graphèmes simples et muets en finale de mot en français qui ont été prononcés en anglais. Quelques exemples sont présentés en (9).

(9) Finale de mot : graphèmes simples et muets du français prononcés en anglais

Emprunt fr.	prononciation fr.	prononciation angl.
siro**p**	[siro]	[sɚəp]
boulevar**d**	[bulvar]	[bʊləvɑɹd]
parque**t**	[parkɛ]	[pɛɹkɛt]
leotar**d**	[leotar]	[liətɑɹd]

Dans un deuxième temps, tous les graphèmes simples et muets du français ont été considérés, quelle que soit leur position dans le mot. Des exemples sont fournis en (10).

(10) Diverses positions : graphèmes simples et muets du français prononcés en anglais

Emprunt fr. en angl.	prononciation fr.	prononciation angl.
cu**l**-de-sac	[kydsak]	[kʌldəsæk]
hangar	[ãgar]	[hæŋgɚ]
re**z**-de-chaussée	[redʃose]	[ɹɛzdəʃo̯use]
aile**r**on	[ɛlrɔ̃]	[e̯ilɚɑn]

Il importe de mentionner que seul les cas clairs d'influence de l'orthographe ont été considérés dans l'étude du corpus. Plusieurs cas litigieux ont été classés dans une catégorie à part, ces mots pouvant être le résultat d'une influence de la graphie aussi bien que

de l'analogie. Ainsi, tous les mots ayant une finale en *-ant* ont été classés comme subissant l'analogie du suffixe morphologique *-ant* en anglais. Les emprunts français ressemblant à des mots anglais ont également été classés dans la catégorie « analogie ». C'est le cas des mots *objet d'art* [ɔbʒɛdar] (analogie au mot anglais *object*) ou *ancien regime* [ɑ̃sjɛ̃reʒim] (analogie à *ancient*).

4. Résultats

Les données ont été classées selon les sept contextes d'influence de la graphie/analogie suivants :

Sept contextes d'influence de la graphie/analogie

-ant : tous les cas ont été classés dans « analogie » excepté deux occurrences du mot *croissant* classées comme une influence de la graphie (la désinence *-ant* dans ce mot n'est pas un suffixe);

-t final : le graphème *t* en finale de mot non précédé de *-an* qui est muet en français, mais prononcé en anglais, comme secrétariat [sɑkretarja], prononcé [sɛkɹətɛɹiɑt];

-autres consonnes finales : toutes les consonnes finales autres que *t* qui sont muettes en français, comme aplomb [aplɔ̃] et tabac [taba], prononcés [əplomb], [təbæk];

-ll : le double graphème *l* prononcé [j] en français, mais [l] en anglais, comme bouillabaisse [bujabɛs], prononcé [bʊljəbe̞ɪz];

-e muet a l'interne : le graphème *e* muet en français comme lingerie [lɛ̃ʒri] ou charcuterie [ʃarkytri], prononcés [lɑ̃ʒəɹe] et [ʃɑɹkutəɹi];

-e muet en finale de mot : le graphème *e* muet en finale de mot, comme tante [tɑ̃t] prononcé [tæntə];

-h : toutes les occurrences du phonème h, comme brouhaha [bruaa], prononcé [bɹuhɑhɑ].

Comme le montre le tableau en (11), le taux d'influence de la graphie obtenu suite à l'analyse de ces contextes est de 19,5 %.

(11) Tableau des erreurs dues à la graphie ou à l'analogie

contexte	occurrences	graphie	analogie
-ant	51	2 (3,9 %)	38 (74,5 %)
-t final	110	20 (18,2 %)	18 (16,4 %)
-autres cons. finales	81	33 (40,7 %)	2 (2,5 %)
-ll prononcé [j] en fr.	35	22 (62,9 %)	5 (14,3 %)
-e muet à l'interne	113	69 (61,1 %)	1 (0,9 %)
-e muet final	839	70 (8,3 %)	-
h	59	35 (59,3 %)	-
% total	1288	251 (19,5 %)	64 (5 %)

Ce taux d'influence de la graphie peut paraître très important, mais il faut mentionner que l'analyse de tous les contextes où la graphie peut avoir une influence sur la prononciation du locuteur n'a pas encore été faite. En effet, l'analyse des digraphes et des trigraphes ainsi que l'étude de l'influence de l'orthographe dans les adaptations phonologiques de malformations segmentales n'a pas encore été effectuée. Une étude préliminaire et incomplète de l'influence de la graphie dans les digraphes nous laisse penser que le taux obtenu de 19,5 % baissera de façon significative une fois que l'analyse de l'ensemble des contextes sera complétée.

(12) Influence de la graphie dans les digraphes

digraphe	occurrences	graphie	
-ou	141	10	(7,1 %)
-au	89	6	(6,7 %)
-eu	74	-	
% total	304	16	(5,3 %)

En combinant les chiffres obtenus dans les graphèmes simples et dans les digraphes, le taux d'influence de la graphie chute à 16,8 %. Nous pensons donc qu'au total, le taux d'influence de la graphie ne devrait pas dépasser les 10 %.

La différence entre les taux obtenus pour l'influence de la graphie dans les segments simples (19,5 %) et dans les digraphes (5,3 %) nous a amenée à nous questionner sur la forme du mot

français au moment de son entrée dans la langue anglaise. Le *t* final était-il encore prononcé en 1800? En consultant des dictionnaires historiques de la langue française, nous avons pu établir que le *t* final n'est plus prononcé en français depuis le début 18^{e} siècle. Le cas du *e* à l'interne semble toutefois être différent. Encore aujourd'hui, il y a flottement dans la prononciation du *e* à l'interne. Certaines personnes prononcent le mot *cafetière* [kaftjɛr] alors que d'autres disent [kafətjɛr]. Nous croyons que ce flottement peut expliquer l'écart important obtenu entre l'influence de la graphie pour le *e* à l'interne (61,1 %) et le *e* en finale (8,3 %).

5. Conclusion

Il est évident que la phonologie gouverne les adaptations phonologiques de malformations dans les emprunts bien plus que ne le fait la graphie. En effet, même dans un corpus où l'influence de la graphie aurait pu être particulièrement importante, comme un corpus d'emprunts français en anglais, nous avons vu qu'elle se situe dans les 15 % et qu'elle ne devrait pas dépasser les 10 % une fois l'analyse du corpus complétée.

6. Notes

1. Nous aimerions remercier Carole Paradis et Darlene LaCharité pour leurs commentaires et suggestions ainsi que tous les membres du projet sur les contraintes en phonologie. Les données exploitées dans cet article proviennent du projet de recherche de C. Paradis, subventionné par le CRSH #410-97-1446 et le FCAR #98-ER-2305.

7. Bibliographie

Paradis, Carole. 1988. « On Constraints and Repair Strategies. » *The Linguistic Review*. 6. 71-97.

Paradis, Carole et Renée Béland. 1997. « Paraphasies syllabiques et adaptations d'emprunts : prédictions dans un cas d'aphasie progressive primaire. » *Proceedings of the 1997 Annual Conference of the Canadian Linguistic Association*. Université de Calgary. Calgary Working Papers in linguistics.

Paradis, Carole et Darlene LaCharité. 1997. « Preservation and Minimality in Loanword Adaptation. » *Journal of Linguistics* 33, 2. 379-430.

Enseignement, apprentissage et sémantique conceptuelle : le cas de l'accord du participe passé en français écrit

Pierre Larrivée
Université Laval et Université de Moncton à Edmundston

1. Introduction

L'enseignement et l'apprentissage d'une langue visent à atteindre les connaissances et les mécanismes qui la constituent et que le linguiste a pour but de décrire. Dans le cas du participe passé en français, il a été proposé que son accord à l'écrit obéit du point de vue linguistique à une règle unique, qui se définit en relation avec le nom auquel se rapporte ce participe (Audet, 1997). Cependant, l'utilisation de cette règle dans la classe de français ne va pas de soi, ne serait-ce qu'à cause de ses rapports parfois indirects avec une multitude de faits prescriptifs particuliers. Ainsi, cet article explorera l'utilisation de cette règle pour l'enseignement et l'apprentissage de l'accord du participe passé en français écrit ainsi que ses modalités d'application dans le contexte de la classe en regard des difficultés que cette analyse pose. Il entend donc contribuer à la fois à illustrer la nécessité d'une approche théorisante des faits linguistiques à enseigner et la définition de processus d'application de ces règles pour leur utilisation optimale dans le contexte de la classe.

2. Une règle unique d'accord du participe passé en français écrit

Le travail d'Audet sur l'accord des participes passés en français écrit (1997, 1995, 1994 : annexe B) a pour point de départ son opposition au traitement que la grammaire scolaire en donne, laquelle n'hésite pas à proposer autant de règles d'accord qu'il y a de contextes lexicalement ou syntaxiquement particuliers où il se manifeste. Ce traitement ne refléterait pas adéquatement la structure du langage et la connaissance qu'en a le locuteur, laquelle, en

principe, voit chaque phénomène gouverné par une règle générale qui transcende tout en en rendant raison ses applications particulières. L'idée de la généralité des règles a pour origine et expliquerait à la fois la rapidité de leur acquisition, la rapidité de leur maniement et la capacité pour un locuteur de produire, de reconnaître des séquences jamais rencontrées, et de juger de leur acceptabilité. De ce point de vue, l'accord du participe passé en français écrit serait régi par une règle générale unique, et le fait de posséder l'accord du participe passé pour un écrivant suppose que ce dernier utilise une telle règle qu'il reporte à des emplois particuliers. Pour Audet, un phénomène écrit fait tout autant partie du système de la langue et de la connaissance que le sujet doit en avoir s'il sait écrire et lire qu'un phénomène oral pour celui qui sait la parler et la comprendre.

Audet analyse les participes passés comme des adjectifs dotés d'une voix passive, qui évoquerait ainsi la situation passive de l'être qu'ils mettent en cause à l'égard de l'événement qu'ils supposent. En tant qu'adjectifs, ils voient la valeur de leur genre et de leur nombre déterminée par celle du nom auquel ils font référence en contexte. Ainsi, la règle d'accord des participes serait unique et stipulerait que ceux-ci prennent le genre et le nombre du nom auquel ils se rapportent, c'est-à-dire du nom en situation passive par rapport à l'événement auquel réfère le participe passé; dans la terminologie d'Audet, que « [l]e participe passé (ou, mieux, le participe *passif*) s'accorde avec son désigné passif » (Audet, 1997 : 15), qui est l'être en situation passive par rapport à l'événement évoqué.

Cette règle unique pose cependant un certain nombre de problèmes en regard de son application à des fins d'enseignement et d'apprentissage, comme le laisse entendre la perplexité de Gagnon (1995) qui se demande à quels résultats l'analyse proposée peut mener dans la pratique :

> Cependant, si la théorie repose sur des bases solides et cohérentes, force est d'admettre que son application pratique pose un problème. Je vois difficilement comment je pourrais transmettre à des étudiants, et qui plus est à des étudiants en difficulté, des principes théoriques d'un tel degré d'abstraction et de complexité. Je serais curieuse de voir comment l'auteur, lui-même professeur, s'en sort. (Gagnon, 1995 : 121)

En tentant de dégager une règle une et invariante pour l'accord des participes passés, les relations particulières de la règle avec ses applications, bien qu'elles soient implicites dans les illustrations nombreuses que donne l'auteur, ne sont pas précisées, tant et si bien que la quantité de ces illustrations non réunies par un ou plusieurs principes d'application pourrait laisser croire à un lecteur inattentif que le problème des exceptions reste entier. Il est donc nécessaire de préciser ce qui apparente et ce qui distingue la myriade des cas particuliers cités par les grammaires scolaires, et de spécifier comment la règle générale s'applique à chaque série de cas.

3. De la règle unique aux applications

Identifier les séries de cas d'application est d'autant plus nécessaire que la règle générale de l'accord des participes passés ne s'applique pas à tous les emplois de façon uniforme. En effet, son application est parfois limitée par des conditions supplémentaires: on pense immédiatement à l'accord du participe passé avec le verbe *avoir*. En effet, la norme veut que le participe en rapport avec l'auxiliaire *avoir* s'accorde avec le nom objet auquel il fait référence si et seulement si ce nom précède le verbe. Cela explique les contrastes suivants entre des exemples de référence analogue où l'accord ne se fait pourtant que dans les exemples en (b) qui au contraire des exemples en (a), respectent les conditions particulières contraignant ici l'application de la règle générale :

(1) a. Ils ont souvent enseigné ces matières.
b. Ces matières, ils les ont souvent enseignées.

(2) a. Ils ont souvent enseigné ces matières qui les fascinent.
b. Ces matières, qu'ils ont souvent enseignées, les fascinent.

puisqu'en effet, le nominal objet auquel le participe fait référence est antéposé au verbe seulement dans les exemples en (b). En pratique, les conditions sur l'accord du participe passé dans ce contexte signifient que cet accord ne peut se faire que lorsque cet objet est un des clitiques *me, te, se, nous, vous, le, la, les*, le relatif *que* ou un nominal en position initiale d'une phrase interrogative ou exclamative. Ces conditions particulières sont elles-mêmes contraintes par une sous-condition qui stipule que l'accord du participe employé avec *avoir* et suivi d'un infinitif s'accorde avec le nominal objet antéposé au verbe auquel il fait référence exclusivement si ce nominal est le sujet logique de l'infinitif. Cette condition supplémentaire rend compte du contraste entre les deux exemples suivants quant à l'accord, qui ne s'applique qu'à (b) qui respecte l'ensemble des conditions d'application de la règle générale:

(3) a. Les matières que j'ai vu ces personnes enseigner étaient fascinantes.
b. Les personnes que j'ai vues enseigner ces matières étaient fascinantes.

puisque l'antécédent *les personnes* qui précède l'auxiliaire *avoir* et auquel fait référence le participe *vu* est bien le sujet logique de l'infinitif *enseigner* qui suit ce participe (ce sont ces personnes qui enseignent), ce qui n'est pas le cas pour l'antécédent *les matières* (ce ne sont pas les matières qui enseignent, mais les personnes évoquées par le nom qui suit le participe).

Il existe également d'autres conditions restreignant l'application de la règle générale d'accord des participes passés notamment avec le verbe *être* employé avec un pronom réflexif, qui sont les mêmes que celles qu'on retrouve avec l'auxiliaire *avoir*, et également avec un verbe à sujet impersonnel, qui bloque l'accord avec l'objet du verbe. Nous nous contenterons de noter ici que ces conditions ont en commun avec les précédentes de s'appliquer lorsque le nominal auquel le participe fait référence occupe la fonction d'objet.

Ces précisions sur les conditions contraignant la règle générale sont non seulement nécessaires pour la description adéquate du phénomène de l'accord des participes passés, elles sont indispensables pour son enseignement raisonné. En effet, le fait pour un scripteur d'accorder un participe est un processus qui repose sur un certain nombre d'opérations, qu'il est du rôle de l'enseignant de préciser. Pour le cas le plus simple, par exemple dans *Les matières enseignées par eux m'intéressent vivement*, le scripteur doit identifier le participe, déterminer le nominal auquel il se rapporte, en déterminer le genre et le nombre et appliquer cette même morphologie au participe. Dans les cas où s'appliquent des conditions particulières, ces conditions s'ajoutent aux opérations que le scripteur a à effectuer. Par exemple, dans *Les matières qu'ils ont enseignées m'intéressent*, le scripteur, après avoir identifié le participe, doit voir qu'il s'emploie avec le verbe *avoir*, repérer le nominal auquel il se rapporte, le reconnaître comme objet, voir son antéposition au verbe qui permet l'accord, vérifier son genre et son nombre et les appliquer au participe.

Ces considérations amènent donc à baliser la présentation de la règle unique d'accord des participes passés dans le cadre de la classe de deux façons : d'une part, il faut mettre de l'avant les conditions particulières que la norme impose à l'application de la règle générale, conditions qui semblent toutes se rapporter au fait que le nominal soit objet; d'autre part, doivent être explicitées les opérations réelles auxquelles le scripteur semble se livrer quand il met la règle en pratique dans un cas particulier. Nous esquissons ici quelques-uns des éléments sur lesquels pourrait s'appuyer une telle présentation :

Règle générale : Le participe s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il fait référence.

Condition d'application : Si le nominal auquel le participe fait référence est objet, il doit précéder le verbe que le participe détermine pour que l'accord ait lieu.

Sous-condition : Si le nominal auquel le participe suivi d'un infinitif fait référence est objet et précède le verbe que le participe détermine, il doit être le sujet logique du participe pour que l'accord ait lieu.

Processus d'application :
Identifier le participe.
Identifier le nominal auquel le participe se rapporte.
S'il y a un nominal, identifier sa fonction.
Si le nominal n'est pas objet de ce verbe, accorder le participe qui y fait référence.
Si le nominal est objet du verbe que le participe détermine, établir s'il précède le verbe dont il est l'objet.
Si le nominal est objet de ce verbe et le précède, accorder le participe qui y fait référence.
Cependant, si ce verbe est suivi d'un infinitif, déterminer si le nominal est sujet logique de cet infinitif.
Si ce nominal est sujet logique de l'infinitif qui suit le verbe en cause, accorder le participe qui y fait référence.
Si ce nominal n'est pas sujet logique de l'infinitif qui suit le verbe en cause, ne pas accorder le participe qui y fait référence.
Si le nominal est objet de ce verbe mais ne le précède pas, ne pas accorder le participe qui y fait référence.
S'il y a un nominal, en identifier le genre et le nombre.
Attribuer le même genre et le même nombre au participe.

La présentation de ces opérations et les exercices en vue de leur acquisition permettraient en outre d'intégrer les difficultés qui se posent à l'accord, comme le fait de déterminer si tel mot est bien un participe et non une autre partie du discours (comparez *les ponts*

passés et *passé les ponts*), si le nominal auquel il est fait référence est tel ou tel autre (comparez *Combien de fautes a-t-il compté?* et *Combien de fautes a-t-il commises?*), si le nom est bien l'objet du verbe auquel se rapporte le participe et non d'un autre verbe qui en dépendrait (comparez *Les choses que j'ai voulues* et *Les choses que j'ai voulu faire*).

4. Conclusion

L'enseignement de phénomènes langagiers correspond à amener l'apprenant à internaliser la connaissance de ces phénomènes et à manifester les praxis reposant sur cette connaissance. Il est donc nécessaire de disposer non seulement de descriptions appropriées des connaissances en cause, mais également d'expliciter les opérations qui permettent d'utiliser ces connaissances de façon efficiente. Nous espérons avoir contribué ici un tant soit peu à l'un comme à l'autre.

5. Bibliographie

Audet, Charles-Henri. 1997. « L'accord du participe passé en une seule règle ». dans Pierre Larrivée (dir.). *La structuration conceptuelle du langage*. Peeters. Louvain-la-Neuve. 13-33.

Audet, Charles-Henri. 1995. « L'accord du participe passé en une seule règle ». Pierre Larrivée et al (dirs). *Actes des neuvièmes Journées de Linguistique*. Québec. CIRAL.

Audet, Charles-Henri. 1994. *Morphologie et syntaxe du français. Précis théorique et méthodologique de sémantique grammaticale*. Sainte-Foy. Le Griffon d'argile.

Gagnon, Odette. 1995. Compte rendu de Audet. 1994. *Dialangue*. 6. 119-121.

Larrivée, Pierre. 1998. *Quelques considérations sur les conséquences didactiques de la structuration conceptuelle du langage. La portée des négations en français*. Thèse de doctorat. Université Laval. 191-193.

Larrivée, Pierre. 1996. *Description d'un didacticiel pour l'enseignement de l'accord des participes passés*. manuscrit.

Les thèmes discursifs ont-ils un sexe?

Sophie Marais
Université Laval

1. Introduction et problématique

Au cours de récentes analyses mettant en évidence le potentiel argumentatif d'énoncés réalisés en situation d'entrevues sociolinguistiques, certains thèmes se sont révélés plus productifs que d'autres en fonction du sexe des locuteurs qui les émettent. Nous avons remarqué, notamment, que les hommes et les femmes se justifient lorsque leur comportement individuel va à l'encontre d'un stéréotype social tel qu'en rendent compte les exemples suivants :

(1) Puis le côté conventionnel, puis le beau là que tu peux garder des années, par expérience, j'ai vécu ça. Les gens me disaient: « Ah tu as un bien beau costume ». Moi je savais que ça faisait quatre ans que je l'avais. Même dans ta famille des fois tu-sais: « C'est nouveau ça? C'est bien beau.» Ça fait quatre ans qu'ils l'ont pas vu puis eux-autres bien c'est tellement classique, tellement conventionnel que c'est encore beau. (7'84)

L'exemple (1), sous-entend un stéréotype selon lequel les femmes suivent la mode; une femme qui va à l'encontre de ce stéréotype doit justifier son écart par rapport à celui-ci.

(2) Du sport, j'en faisais mais j'en fais plus. Plus le temps. Bien avec deux enfants, la maison, l'ouvrage. Tu passes dix heures par jour à l'ouvrage fait-que... Huit heures pour dormir, il te reste six heures à toi. Il te reste plus grand temps. Puis surtout quand j'avais les études en plus de ça. J'allais là deux soirs par semaine fait-que calcule le temps qu'il me restait. Fait-que c'est ça. (52'84)

L'exemple (2) sous-entend un stéréotype selon lequel les hommes font du sport; un homme qui va à l'encontre de ce stéréotype doit

justifier son écart par rapport à celui-ci.

Ces observations préliminaires nous ont amenées à formuler l'hypothèse suivante: lorsqu'un stéréotype socio-culturel est perceptible dans le discours, les membres d'une même communauté linguistique devraient être en mesure d'identifier le sexe de son auteur.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons conçu un test de perception permettant de voir si, de l'avis général, certains thèmes, plus ou moins connotés socio-sexuellement, pouvaient être attribués respectivement aux hommes et aux femmes.

La suite de cet article porte donc sur la conception de ce test, sur la méthodologie appliquée et présentera les observations qui en résultent.

2. Méthodologie

Le test de perception est constitué de 30 énoncés argumentatifs extraits d'un sous-corpus de douze entrevues sociolinguistiques, elles-mêmes tirées du corpus Montréal 1984 (Thibault et Vincent, 1990). Nous avons regroupé les 30 extraits sous neuf thèmes différents. Pour les besoins du test, tous les extraits ont été accordés au masculin.

Nous avons demandé à 40 répondants, 20 hommes et 20 femmes, d'attribuer un sexe aux auteurs des 30 extraits. Afin de faciliter la tâche des répondants, nous avons introduit un indice de degré de certitude.

L'extrait a été produit par :			
Un homme		Une femme	
certainement	probablement	certainement	probablement

De plus, nous avons demandé aux 40 répondants de justifier leur choix d'attribution du sexe aux auteurs des extraits. Les répondants avaient le choix entre une raison d'ordre « thématique » (le sujet abordé et le stéréotype social) et une raison d'ordre « linguistique » (le vocabulaire et la façon de s'exprimer).

4. Résultats et analyse

Les résultats que nous allons vous présenter ont été obtenus à partir de croisements réalisés avec le logiciel Statview.

Des 30 extraits qui constituent le test, 52 % des extraits ont été attribués à des auteurs féminins et 48 % à des auteurs masculins. Si l'on compare ces résultats avec le sexe réel des auteurs des extraits, on remarque qu'il y a une attribution de sexe moins élevée pour les femmes qu'en réalité (18/30 = 60 %) et, inversement, une attribution de sexe plus élevée pour les hommes qu'en réalité (12/30 = 40 %).

Tableau 1: Sexe attribué par les répondants et sexe réel des auteurs des extraits

Auteurs	
Femmes	Hommes
52 %	48 %
Sexe réel	
60 %	40 %

Quant à la justification du choix des auteurs, 64 % renvoie à la raison thématique et 36 % à la raison linguistique. Ainsi, la raison la plus fréquemment évoquée pour justifier le choix d'un sexe renvoie au contenu sémantique de l'extrait et au stéréotype socio-sexuel.

Tableau 2: Justification du choix du sexe des auteurs des extraits

Raison	
Thématique	Linguistique
64 %	36 %

Parmi les neuf thèmes généraux sélectionnés, le quartier, l'éducation, les loisirs, la politique, la mode, la consommation, les valeurs, la famille et la langue, certains ont été majoritairement attribués à des femmes et certains autres ont été majoritairement attribués à des hommes. Ainsi, le tableau 3 indique que l'extrait (25) à été attribué à un auteur de sexe féminin dans 97,5 % des cas (39/40) et l'extrait (10) a été attribué à un auteur de sexe masculin

dans 92,5 % (37/40).

Dans le premier cas, la principale raison évoquée par les répondants pour justifier leur choix est d'ordre thématique (82,5 %). Dans le deuxième cas la justification est davantage partagée (52 % de linguistique et 47 % de thématique).

Pour plus du tiers des extraits, le test de perception révèle une nette tendance pour un sexe ou pour l'autre; en effet, nous avons relevé 21 extraits (70 %) pour lesquels au moins 65 % des répondants ont accordé le même sexe. Cependant, le thème général dans lequel s'inscrit l'extrait, n'est pas révélateur du sexe de son auteur. Ainsi, pour chaque thème général des extraits particuliers ont pu être attribués, soit à des hommes, soit à des femmes. Les extraits aux tableaux 4 et 5 en sont des exemples.

Voici quelques résultats significatifs de paires d'extraits étant attribués soit aux hommes soit aux femmes. Au tableau 4, les extraits (14) et (15) s'inscrivent tous deux sous le thème de la mode. L'auteur de l'extrait (14) est identifié comme étant une femme (67,5 %) et la justification de ce choix renvoie au contenu thématique (79 %). Inversement, l'auteur de l'extrait (15) est identifié comme étant un homme (67,5 %) mais la justification de ce choix reste thématique (65 %). Au tableau 5, les extraits (18) et (19) s'inscrivent sous le thème de la consommation. L'auteur de l'extrait 18 est identifié comme étant une femme (67,5 %). Inversement, l'auteur de l'extrait 19 est identifié comme étant un homme (92,5 %).

Dans le premier cas, la principale raison évoquée par les répondants pour justifier leur choix est d'ordre thématique (60 %). Dans le deuxième cas, la justification est totalement partagée (50 % de thématique et 50 % de linguistique).

5. Conclusion

On peut donc dire que le test de perception s'est révélé significatif dans la mesure où les répondants ont été capables, avec plus ou moins de certitude, d'attribuer un sexe aux auteurs des extraits. En ce qui concerne les 21 extraits où les répondants ont accordés le même sexe, la justification se fait au niveau du contenu.

Par exemple dans le tableau 3 en annexe, l'énoncé *À part les*

petites contrariétés de tous les jours avec les enfants est un énoncé stéréotypé. Il est attribuable à une femme pour des raisons de contenu. Il semble ainsi que l'identification d'une séquence ne soit pas toujours liée comme nous le pensons au stéréotype caricatural mais plutôt à des subtilités lingusitiques, par exemple la manière dont les locuteurs vont aborder un thème. Pour les extraits qui ont été clairement attribués à un homme ou à une femme, il serait intéressant de compléter nos analyses par une étude qualitative qui permettrait de dégager les indicateurs d'un stéréotype sexuel. Dans le cas où les répondants n'ont pu clairement attribuer un sexe à l'auteur de l'extrait, la justification du choix semble se faire au niveau du code (linguistique) et non du contenu (thématique). Il serait donc intéressant, pour la poursuite de notre recherche, de faire varier des éléments linguistiques dans chacun de ces extraits afin de vérifier si cela permet aux répondants d'attribuer plus disctinctement un sexe à l'auteur de l'extrait. Ce sont sur ces derniers points que nous désirons poursuivre notre recherche.

6. Notes

1. Nous tenons à mentionner que cet article est issu de la première étape d'une recherche effectuée conjointement avec Guylaine Martel.

2. Le numéro apparaissant à la fin des extraits, par exemple (7'84), identifie l'informateur à l'intérieur du corpus Montréal 1984.

3. Dans la perspective du test de perception il est important de mentionner que le sexe réel des auteurs des extraits ne nous intéresse pas. De plus, nous trouvons dangereux de faire des comparaisons avec le sexe réel des auteurs des extraits, quis pourrait nous amener à porter un jugement sur l'auteur réel plutôt que sur l'extrait lui-même.

7. Bibliographie

Thibault, P. et D. Vincent. 1990. *Un corpus de français parlé*. Québec. CIRAL. Université Laval.

Tableau 3: extraits 25 et 10

No	Texte	L'extrait a été produit par: Un homme	Une femme	Justifier votre choix: (cochez une seule case) linguistique	thématique
25	Je fais une vie bien ordinaire mais quand même assez heureuse tu-sais. À part les petites contrariétés de tous les jours avec les enfants. Mais ça, c'est dans tous les milieux tu-sais. Ceux qui ont pas de petits problèmes, je pense qu'ils en ont des gros problèmes mais ils les voient pas passer. (11'84)	1/40 2,5%	39/40 97,5%	7/40 17,5%	33/40 82,5%
10	Le devoir je lirais jamais ça. C'est pour les intellectuels, les gros intellectuels. Les articles qu'il y a là dedans, les tournures de phrases là, les mots employés là. C'est pour les gros intellectuels. C'est pas pour les gens de la classe ouvrière comme nous-autres. (52'84)	37/40 92,5%	3/40 7,5%	21/40 52,5%	19/40 47,5%

Tableau 4: extraits 14 et 15

No	Texte	L'extrait a été produit par: UN HOMME	UNE FEMME	Justifier votre choix: (cochez une seule case) linguistique	thématique
14	Moi je trouve que les femmes, en général, ont plus d' allure que les hommes pour s'habiller. Les hommes ça se laisse beaucoup aller. Ceux que j'ai vus, la majorité que j'ai vue là, c'est de se laisser aller. Tandis que j'ai remarqué que sur la femme, elle se laisse moins aller que l'homme. Elle cherche, même si elle est pas riche, elle essaie de s'habiller du mieux qu'elle peut pour paraître convenable devant les autres. Mais les hommes s'en font pas eux-autres. Ils s'habillent n'importe comment. (1984)	13/40 32,5%	27/40 67,5%	8/39 21%	31/39 79%
15	Moi, pour ma part à moi, je me fiche de la mode, je m'habille comme je veux. Si le monde me juge, que je suis pas à la mode ou quoi que ce soit, je m'en balance comme dans l'an quarante. Parce que c'est ma vie à moi. Ça c'est personnel. (6284)	27/40 67,5%	13/40 32,5%	14/40 35%	26/40 65%

Tableau 5: extraits 18 et 19

No	Texte	L'extrait a été produit par: UN HOMME	L'extrait a été produit par: UNE FEMME	Justifier votre choix: (cochez une seule case) linguistique	Justifier votre choix: (cochez une seule case) thématique
18	On voulait avoir un bel orgue parce que pour nous-autres c'était quelque chose qui mettait de la vie un peu dans la maison tu-sais. C'était quand même un loisir mais qui faisait vivant, alors on s'est payé ça. Je voulais avoir un beau meuble je m'en suis payé un. Tu-sais tout ce qu'on veut on s'arrange pour l'avoir. Parce que quand tu fumes pas puis tu as pas grand temps pour sortir. Bon, les restaurants, tu peux dépenser beaucoup mais on a pas autre chose. (7'84)	13/40 32,5%	27/40 67,5%	16/40 40%	24/40 60%
19	Les meubles qu'on a à vendre ici, c'est pas cher à l'extrême. N'importe qui peut acheter ici. Ils peuvent avoir un set de chambre pour cent soixante-quinze piastres, tandis qu'à bien d' autres magasins, ils peuvent pas avoir ça tu-sais. Ils prennent, comme je sais pas moi, Brault-Martineau, ces places-là, tu vas pas là pour un set de chambre de cent soixante-quinze piastres. Tu vas aller là pour un set de chambre de mille, quinze cents, deux mille. (62'84)	37/40 92,5%	3/40 7,5%	20/40 50%	20/40 50%

Les conséquences linguistiques de l'ALÉNA et de la *Charte de la langue française* sur le milieu québécois des affaires

Julie Moisan
Université Laval

1. Introduction

Neuf années ont passé depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange (ALÉ) et quatre depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Lorsqu'on se souvient de la polémique ayant entouré les négociations au sujet de la culture, il y a lieu de se demander quel impact a pu avoir la clause de l'exemption culturelle sur les habitudes langagières de nos PME (petites et moyennes entreprises) francophones.

2. Problématique

Avec la mondialisation, dont l'ALÉ et l'ALÉNA sont des manifestations, on craint souvent que l'anglais ait tout le champ libre. Surtout qu'avec l'arrivée du Mexique, et bientôt du Chili, dans l'Accord de libre-échange, il est impossible que les trois pays signataires utilisent toujours les trois langues officielles (anglais, français, espagnol). Comme les échanges se font de toute façon deux à deux, nous nous intéresserons à la langue utilisée dans les échanges entre le Québec et les États-Unis.

3. État de la question

Il y a deux courants de pensée en ce qui concerne les conséquences possibles de l'ALÉNA sur les pratiques langagières des PME québécoises. D'abord, il y a ceux qui croient que les politiques linguistiques québécoises sont trop protectionnistes et qu'elles empêchent ainsi nos entreprises de commercer avec les États-Unis. Ensuite, il y a ceux qui croient que le problème vient du fait que les dispositions de l'ALÉNA ne sont pas assez contraignantes par rapport

à la *Charte de la langue française*. Dans les deux cas, on pense que les entreprises québécoises sont pénalisées dans leurs échanges avec les États-Unis. Voilà l'opinion des linguistes, politicologues et juristes. Mais on ne sait pas ce qu'en pensent les principaux concernés, c'est-à-dire les hommes d'affaires.

3.1. L'ALÉNA et la *Charte de la langue française*

L'un des buts de la *Charte de la langue française* est de faire du français la langue du travail et des affaires. Mais il n'est pas difficile de comprendre que cela ne peut pas être un objectif pour l'ALÉNA (l'ALÉ et l'ALÉNA étant fort semblables pour les points qui nous occupent, nous parlerons de l'un ou de l'autre sans distinction). Le problème qui se pose pour les analystes vient du fait que l'ALÉNA n'a pas de politique sur la langue ; il est donc difficile de faire des prédictions sur les conséquences à long terme.

Le chapitre de l'ALÉ le plus susceptible d'avoir une incidence sur les habitudes linguistiques des entreprises québécoises est celui portant sur les industries culturelles et la culture. Exclure les industries culturelles de l'Accord de libre-échange signifie par exemple que le Canada peut décider d'imposer les mêmes barrières sur les produits culturels des États-Unis que sur ceux de n'importe quel pays qui n'est pas membre de l'Accord. La clause de l'exemption culturelle se lit comme suit (article 2005 de l'ALÉ, paragraphe 1) : « Les industries culturelles sont exemptées des dispositions du présent accord, sauf stipulation expresse à l'article 401 [...], au paragraphe 4 de l'article 1607 [...] et aux articles 2006 et 2007 du présent chapitre. »

Les industries culturelles sont donc exemptées, mais avec plusieurs restrictions. Ces restrictions se multiplient lorsqu'on regarde la définition qui est donnée d'une industrie culturelle à l'article 2012 de l'ALÉ. Cet article énumère les activités ayant trait aux produits imprimés, aux enregistrements audio ou vidéo et aux radiocommunications, mais ne fait aucune référence aux arts de la scène, aux arts plastiques, et encore moins à la langue. On serait

alors tenté de croire que la *Charte de la langue française* continue de protéger le français au Québec, que les entreprises québécoises pourraient avoir certaines exigences linguistiques telles que demandées par la *Charte* sans que les États-Unis puissent riposter. Si c'était le cas, il faudrait rejoindre les rangs de ceux qui considèrent la loi 101 comme trop protectionniste. Mais il y a le paragraphe 2 de l'article 2005 qui permet à l'une des Parties de « prendre des mesures ayant un effet commercial équivalent en réaction à des interventions qui seraient incompatibles avec le présent accord, si ce n'était du paragraphe 1. »

C'est donc dire que si le Québec devait avoir des exigences linguistiques envers les États-Unis, ces derniers pourraient prendre des mesures de représailles en arguant que c'est un obstacle non justifié au commerce, puisque ce n'est pas défini comme étant une exception au paragraphe 1 de l'article 2005 ni, d'ailleurs, comme une industrie culturelle à l'article 2012. Ce qui donnerait plutôt raison à ceux qui croient que l'ALÉNA n'est pas assez contraignant.

Malgré cela, on peut être encore sceptique et se demander lequel de la *Charte* ou de l'ALÉNA a préséance sur l'autre. En principe c'est l'ALÉNA parce que la loi 101 est une loi provinciale ; or, c'est le Canada qui a signé l'Accord. Par contre, il y a une clause grand-père, ou clause d'antériorité, qui garantit l'application de certaines lois déjà en place (par exemple la loi 101) mais pas celle de nouvelles lois. Toute loi linguistique entrée en vigueur après la signature de l'Accord pourrait alors être contestée.

Les spécialistes ne savent plus où chercher une réponse valable. Le traitement national, l'exception culturelle du GATT, et les politiques culturelle et internationale du Canada et des États-Unis ne viennent qu'embrumer davantage les informations disponibles. Disons, pour résumer, que plusieurs articles peuvent se contredire ou non, tout dépendant de l'interprétation qu'on en fait.

3.2. La CEE et l'ALÉNA

La Communauté Économique Européenne (CEE), tout comme l'ALÉNA, a pour objectif de faciliter les échanges de biens et services. Étant donné la similitude de ces deux ensembles, Labrie (1994 : 118ss) en a effectué une comparaison assez détaillée. Il classe les différences selon quatre axes dont trois sont plus intéressants pour nous.

3.2.1. La conception politique et le cadre institutionnel

Malgré que leur objectif soit le même (faciliter les échanges de biens et de services), les pouvoirs des deux organisations sont très différents. Par sa nature politique, la CEE donne à ses organismes les mêmes pouvoirs qu'un État : gouvernemental, législatif, administratif et juridique. Au contraire, les institutions de l'ALÉNA ne possèdent que les fonctions administrative et juridique. N'ayant pas le pouvoir législatif, elles peuvent, au mieux, faire de la jurisprudence ou créer des précédents lors de l'arbitrage d'un litige.

3.2.2. Le contexte sociolinguistique

Pour une population semblable (360 millions d'habitants pour l'ALÉNA contre 340 millions pour la CEE), l'Accord de libre-échange ne comprend que trois pays plutôt que douze, et n'a à se préoccuper que de trois langues plutôt que de onze (ce sont des données de 1994). De plus, le nombre et le statut des immigrants et des autochtones ne sont pas les mêmes ici qu'en Europe. Les rapports de force entre les langues sont donc bien différents d'un ensemble à l'autre, surtout que les trois langues de l'ALÉNA sont trois langues à grande diffusion mondiale.

3.2.3. Les politiques linguistiques nationales et supranationales

En Amérique du Nord, les politiques linguistiques difficilement conciliables d'un pays à l'autre (Canada, États-Unis, Mexique) et le peu de langues concernées rendent difficile une politique visant le plurilinguisme comme c'est le cas pour la CEE. Les différences sont donc très nombreuses et rendent la comparaison difficile.

3.3. Le milieu des affaires

Les affaires étant ce qu'elles sont, tout ce qu'on peut obtenir de ce milieu sont des analyses sur les conséquences économiques de l'ALÉNA.

Il ne nous reste plus beaucoup de pistes pour nous faire une idée de la situation sur le terrain : les analyses juridiques sont trop hypothétiques, une comparaison avec la CEE est moins utile qu'à première vue, et les gens d'affaires n'écrivent pas sur le sujet. La seule façon qui reste de se renseigner est d'aller voir sur le terrain. C'est ce que nous avons fait.

4. Enquête

Nous avons commencé à rencontrer des PME. Au moyen d'entrevues semi-dirigées, nous avons tenté de voir quel impact a pu avoir l'Accord de libre-échange sur les pratiques langagières de ces entreprises.

4.1. Description des entreprises

Jusqu'à maintenant, nous avons rencontré deux entreprises : INFO PLUS, une entreprise d'informatique, et LES BAINS D'ICI, une fabrique de baignoires. Ce sont deux compagnies exportatrices dont la main d'œuvre est majoritairement francophone, du moins pour les filiales de la région de Québec que nous avons rencontrées.

INFO PLUS	LES BAINS D'ICI
200 employés, 3 filiales	1350 employés, 9 divisions
Exportations : États-Unis (et Belgique, Suisse, etc.)	Exportations : États-Unis (et Arabie, Hong Kong, Japon)
Importations : aucune	Importations : États-Unis (matières premières, machinerie)

Tableau 1 : Caractéristiques des deux entreprises.

4.2. Fonctionnement interne des entreprises

Ni l'une ni l'autre de ces deux entreprises n'a de politique linguistique explicite, mais les échanges internes se passent en français, sauf exception. D'une façon générale, on peut aussi dire

que la qualité du français des divers documents de l'entreprise destinés au public les préoccupe toutes les deux. En situation d'exportation, par contre, elles doivent travailler en anglais avec les entreprises américaines, mais elles ne considèrent pas qu'il s'agit d'une exigence particulière. Elles ne considèrent pas non plus cette obligation comme une charge de travail supplémentaire.

Aucune de ces deux entreprises ne croit que l'ALÉNA a eu un impact quelconque au sujet de la langue. Les pressions venant des États-Unis ne se sont ni assouplies ni renforcées. L'«obligation» de parler anglais est restée la même. La *Charte de la langue française* n'a pas d'incidence sur le travail des gens de chez INFO PLUS, ni des BAINS D'ICI, qui sont soumis à la *Charte* : ils se conforment de bonne grâce aux exigences de l'Office de la langue française. Enfin, on s'entend de part et d'autre pour dire que les problèmes linguistiques, c'est fait pour les industries culturelles proprement dites.

À la fin de l'entrevue, nous avons posé la question suivante : « En résumé, diriez-vous que votre entreprise n'éprouve *aucune* difficulté ou éprouve *certaines* difficultés d'ordre linguistique? », ce à quoi les deux informateurs ont répondu catégoriquement « Aucun problème. » avec toutefois, après une seconde de réflexion, une petite nuance :

a) INFO PLUS : « C'est pas l'histoire de pas avoir de problèmes, c'est de s'organiser pour pas en avoir. C'est différent. »
b) LES BAINS D'ICI : « Il n'y en n'a pas. Ben non. En autant qu'on parle anglais. (rires) ».

C'est donc dire que malgré les coûts que cela peut engendrer de faire les traductions soi-même, d'employer des gens bilingues ou de former ceux qui ne le sont pas, on ne considère pas que c'est un problème ou que ce sont des exigences lourdes à rencontrer car cela peut rapporter un contrat de plusieurs milliers de dollars. Travailler en français avec les Américains n'est tout simplement pas une alternative. En situation d'exportation, lorsque les États-Unis sont le client, il est compréhensible qu'ils exigent que l'on parle leur

langue. Comme le disait mon informateur de chez INFO PLUS :

> « Lorsque c'est un anglophone, qu'il soit britannique ou qu'il soit américain peu importe, qui arrive chez moi euh : évidemment je commencerai pas à lui imposer des structures francophones. Pour la simple et bonne raison c'est lui qui a l'argent. C'est lui qui peut me donner le contrat. »

Par contre, lorsque c'est une entreprise québécoise qui est le client, que c'est elle qui a l'argent, peut-elle refuser les structures anglophones qu'on tenterait de lui imposer? L'informatrice des BAINS D'ICI nous répond :

> « Non. Et euh: non on peut pas leur demander euh : eux autres ils fonctionnent en anglais eux autres euh : 'C'est vous qui devez apprendre l'anglais'. Et un bon anglais le leur (rires). [...] C'est dans notre intérêt oui. »

5. Conclusion

Quelle conclusion tirer de ces réflexions? C'est un peu tôt pour le dire, mais la *Charte de la langue française* ne semble pas être trop protectionniste puisque aucune des compagnies interrogées ne trouve que c'est une entrave au commerce extérieur. De toute façon, les entreprises québécoises ne sont pas du tout pénalisées, du moins de leur point de vue.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il y a un écart assez important entre le discours alarmiste des intellectuels, qu'ils soient linguistes, politicologues ou sociologues, qui voient un grand danger culturel dans ce phénomène, et l'attitude des gens d'affaires, pour qui toujours parler anglais avec les Américains est la chose la plus banale du monde.

6. Bibliographie

Batley, Edward, Michel Candelier, Gisela Hermann-Brennecke et Gyorgy Szepe. août 1992. *Les politiques linguistiques dans le monde pour le 21e siècle. Rapport de l'UNESCO.* Fédération Internationale des Professeurs de Langues Vivantes.

Bernier, Ivan . 1987. « La dimension culturelle dans le commerce international : Quelques réflexions en marge de l'accord de libre-échange Canada/États-Unis du 2 janvier ». *Annuaire canadien de droit international*. 25. 243-262.

Bernier, Ivan et Anne Malépart. 1994. « Les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives à la propriété intellectuelle et la clause de l'exemption culturelle ». dans Association littéraire et artistique canadienne. *Actes de la journée d'étude ALÉNA, droit d'auteur et droits voisins : impact de l'ALÉNA sur le droit d'auteur, les droits voisins et les industries culturelles*, Montréal : ALAI Canada. 17-40.

Labrie, Normand. 1994. « Les enjeux linguistiques nord-américains de l'Accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis : quelles stratégies mettre au point face à l'anglais *lingua franca* de fait? » Dans Conseil de la langue française. *Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français. Actes du Séminaire tenu les 25, 26 et 27 octobre à Québec*. Les Publications du Québec. 111-139.

NAFTA text : final version, including supplemental agreements. 1994. Chicago. Commerce Clearing House.

Woehrling, José. 1993. « Politique linguistique québécoise : l'incidence de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur la législation linguistique du Québec (à la lumière de l'expérience de la Communauté Économique Européenne) ». dans Marc Levine. *Contextes de la politique linguistique québécoise. Analyse juridique, démographique, économique et culturelle présentées au Séminaire du Conseil de la langue française, du 12 au 14 septembre 1992*. Les Publications du Québec. 79-123.

Variation particulière de l'adverbe *tout*[1]

François Parent
Université Laval

1. Introduction

En général, les grammaires du français conviennent que l'adverbe est un mot invariable, c'est-à-dire que ce type de concept[2] ne comporte pas de morphologie de genre et de nombre. Or, dans le cas de *tout*, la plupart de ces grammaires, en accord avec l'Académie Française (1933 : 89), maintiennent que cet adverbe varie en genre et en nombre devant un adjectif féminin commençant par une consonne. Il est clair que cette exception, à laquelle la norme confère en pratique le statut bizarre de règle particulière, transgresse la règle générale.

Si *tout* est un adverbe dans ces emplois, quelle est la cause de cette variation particulière? La plupart des grammairiens expliquent ce phénomène par la phonologie historique et, dans cette perspective, on peut se demander si le maintien de cette irrégularité est justifié. Il semble que cette explication tende à confondre l'adverbe et le pronom dans le cas de *tout*, c'est-à-dire un concept qui comporte une morphologie de genre et de nombre avec un autre qui ne la comporte pas même s'il a une même composante lexicale.

Sven Andersson (1961) a établi l'état de la question à ce sujet. Son ouvrage contient un répertoire complet des emplois de *tout* sur la base de critères distributionnels, incluant autant l'usage du français moderne que l'évolution historique de cet usage. Les exemples exploités pour cette étude de la variation de l'adverbe *tout* proviennent de cet ouvrage. L'analyse comparative de ces exemples dans la seconde partie de notre exposé démontre qu'il n'y a pas lieu de maintenir cette variation de l'adverbe *tout*, qui s'oppose au

pronom *tout* dans ces emplois.

2. Le point de vue des grammairiens

Dans toutes les grammaires consultées, on considère que l'orthographe de *tout* adverbe diffère selon que l'adjectif qu'il détermine et précède commence par une voyelle ou par une consonne. Devant un adjectif à initiale vocalique, *tout* demeure invariable au même titre que tout autre adverbe et ce, peu importe le genre et le nombre de cet adjectif :

(1) a. Il est *tout* agité.
b. Elle est *tout* agitée.
c. Ils sont *tout* agités.
d. Elles sont *tout* agitées.
(Høybye cité dans Andersson, 1961 : 9)

Cependant, selon les grammairiens, ce même adverbe varie lorsqu'il détermine un adjectif à initiale consonantique de genre féminin, cela aussi bien au singulier qu'au pluriel :

(2) a. Il est *tout* pâle.
b. Elle est *toute* pâle.
c. Ils sont *tout* pâles.
d. Elles sont *toutes* pâles. (Ibid.)

Tout prend donc la marque du féminin singulier en 2b (*toute*) et du féminin pluriel en 2d (toutes). Il demeure toutefois invariable lorsque *pâle* est masculin pluriel comme dans le cas de *agité* dans les mêmes conditions. Au masculin singulier, *tout* ne manifeste évidemment aucune variation puisque ce genre et ce nombre ne sont pas marqués. On ne peut pour autant parler d'un adverbe masculin et singulier puisque ce type de concept ne comporte pas ces modalités grammaticales.

2.1. Les explications des grammairiens avant Andersson

D'après Andersson, il semble que la plupart des grammairiens expliquent cette variation par la diachronie (Andersson, 1961 : 26). En ancien français, *tout* variait en genre et en nombre. Cependant,

des grammairiens du XVII[e] s. se seraient rendu compte de la « fonction adverbiale » de *tout* devant un adjectif. (Rablet cité par Andersson, 1961 : 22) ou de son sens adverbial (Darmesteter cité par Andersson, 1961 : 22-23) lorsqu'il signifiait « tout à fait ». Ils recommandèrent donc l'invariabilité dans ce cas, considérant qu'il ne s'agissait pas du pronom ou de l'adjectif, mais de l'adverbe, côté nature. En 1647, « Vaugelas osa le premier proclamer l'invariabilité de l'adverbe *tout* devant un adjectif féminin commençant par une voyelle ou une *h* muette. » (Rablet cité par Andersson, 1961 : 22).

Cette mesure n'aurait cependant pas donné des résultats concluants. Dans le cas où *tout* précédait un adjectif féminin à initiale consonantique, « la théorie nouvelle demeura impuissante devant la prononciation traditionnelle fortement établie », soit la prononciation du t final [tut] dans cet emploi (Darmesteter cité par Andersson, 1961 : 22-23).

Plusieurs auraient jugé la proposition de Vaugelas arbitraire. Brunot, comme Rablet, la conteste en rejetant d'emblée l'utilisation des critères de sens et de fonction. Il soutient même que l'adverbe varie en genre et en nombre. G. & R. Le Bidois estiment que, s'il a avant tout valeur d'adverbe, « il ne laisse pas de conserver sa valeur d'adjectif » (cité par Andersson, 1961 : 23). Pour leur part, Damourette & Pichon avancent que *tout* adverbe a quand même conservé sa variation en genre même s'il avait perdu celle en nombre, fait qui serait camouflé par l'orthographe officielle (cité par Andersson, 1961 : 25).

Andersson considère que cette tentative de rendre l'adverbe *tout* invariable est conséquente dans la mesure où Vaugelas et les grammairiens n'ont fait que tenir compte d'un changement de valeur sémantique découlant d'un changement de fonction syntaxique. Malgré ces divergences d'opinion, il ressort clairement de l'état de la question présenté par Sven Andersson que tous les spécialistes d'avant 1961 estiment que la prononciation du *t* final empêche la généralisation de cette invariabilité. (Andersson, 1961 :

23), comme si la variation en genre était nécessairement liée à cette prononciation.

2.2. Les explications des grammaires récentes

Une consultation des grammaires récentes du français permet de constater que cette orthographe de *tout* adverbe fondée sur la prononciation persiste jusqu'à aujourd'hui. Par exemple, la *Nouvelle grammaire du français* (Dubois & Lagane, 1988 : 71), au même titre que la *Grammaire du français* (Wagner & Pinchon, 1991 : 438) et la *Grammaire méthodique du français* (Riegel, 1994 : 381), exposent cette règle sans la justifier. *Le bon usage*, (Grevisse, 1993 : § 955) dont l'analyse de *tout* s'inspire de l'ouvrage d'Andersson, signale que cette règle « a partiellement un fondement phonétique » sans expliquer le sens de son assertion. La *Grammaire du français contemporain* (Chevalier et al., 1988 : 272-273), quant à elle, souligne que cette règle relève d'un compromis arbitraire entre la grammaire et la prononciation traditionnelle.

3. Tout : pronom[3] ou adverbe ?

Andersson, au même titre que tous les grammairiens précités, ne propose aucune solution claire à ce problème. Cependant, si l'on considère que l'adverbe et le pronom sont deux concepts différents du point de vue sémantique, la comparaison de la variation de *tout* adverbe avec celle du pronom dans des séquences apparemment identiques permet d'en arriver à un résultat concluant :

ADVERBE :	PRONOM :
(2) a. Il est *tout* pâle.	(3) a. Il est *tout* pâle.
b. Elle est *toute* pâle.	b. Elle est *toute* pâle.
c. Ils sont *tout* pâles.	c. Ils sont *tout* pâles.
d. Elles sont *toutes* pâles.	d. Elles sont *toutes* pâles.

Ce tableau permet de voir que, selon les prescriptions des grammairiens, l'orthographe de l'adverbe (2c) se distingue de celle du pronom (3c) uniquement lorsque ce dernier est au masculin pluriel. À l'opposé, le fait que l'adverbe soit invariable devant un adjectif à initiale vocalique en fait un homonyme uniquement du

pronom masculin singulier en 4a :

ADVERBE :	PRONOM :
(1) a. Il est *tout* agité.	(4) a. Il est *tout* agité.
b. Elle est *tout* agitée.	b. Elle est *toute* agitée.
c. Ils sont *tout* agités.	c. Ils sont *tous* agités
d. Elles sont *tout* agitées	d. Elles sont *toutes* agitées.

L'invariabilité de l'adverbe devant un adjectif à initiale vocalique reflète l'invariabilité normale de l'adverbe en français. L'accord imposé de l'adverbe *tout* devant une consonne ne tient pas compte de cette norme. De plus, cet accord porte à confusion dans la mesure où il ne tient pas compte de la valeur distinctive du pronom et de l'adverbe du point de vue sémantique.

En effet, la sémiologie du pronom manifeste le fait que ce type de concept comporte des modalités grammaticales de genre et de nombre. Ainsi, dans *Ils sont* tous *agités* (4c), tous indique que le pronom *Ils* évoque l'entier de la série des individus auxquels il renvoie. Il a donc fonction de quantificateur et non de modalisateur. La commutation avec *tous sont agités*, qui exprime une valeur analogue, manifeste clairement cette valeur générique. De plus, la fonction sujet correspond aux aptitudes syntaxiques du pronom.

Cet emploi s'oppose nettement à celui de l'adverbe qui détermine une modalité de l'adjectif. Cette valeur de l'adverbe exclut toute possibilité de substituer **Tout sont agités* à *Ils sont tout agités*, en raison de la valeur sémantique de la séquence : celle-ci indique de quelle manière « sont agités » des individus, non pas quelle quantité d'individus « sont agités ».

L'invariabilité de *tout* résulte du fait qu'il ne comporte pas de modalités de genre et de nombre au même titre que les autres adverbes : *Ils sont (fort, très, extrêmement, etc.) agités*. Les grammairiens qui, à la suite de l'Académie Française, maintiennent aujourd'hui la variation de cet adverbe, ne tiennent pas compte de ces différences de valeurs fondamentales pour respecter

l'invariabilité qui oppose l'adverbe au pronom.

Dans cette perspective, certains auteurs semblent préférer s'en remettre à la règle générale d'invariabilité de l'adverbe plutôt qu'à l'Académie Française. En effet, Andersson atteste de certains emplois de l'adverbe *tout* invariable devant un adjectif féminin commençant par une consonne[4]:

(5) a. Vous êtes *tout* crue. (Andersson, 1961 : 43)
b. Une toile *tout* rayonnante de son impudique jeunesse. (Lecomte cité par Andersson, 1961 : 36)

Un tel usage est plus cohérent que celle de la norme qui impose l'accord de l'adverbe dans ces conditions. De plus, l'orthographe tient alors compte de l'opposition de l'adverbe au pronom. Ce dernier, qui remplit une fonction différente par rapport au verbe et s'accorde avec le sujet prend donc la marque du féminin dans 4b (*Elle est toute agitée*), celle du pluriel au masculin dans 4c (*Ils sont tous agités* → *Tous sont agités*) et au féminin pluriel *es* dans 4d (*Elles sont toutes agitées* → *Toutes sont agitées*).

4. Conclusion

L'invariabilité de l'adverbe manifeste le fait qu'il ne comporte pas les morphèmes de genre et de nombre. Cependant, il semble que l'accord de *tout* adverbe qu'on a proposé découle de la prononciation du *t* final en français moderne. Mais il apparaît injustifié de considérer cette variation d'ordre phonologique comme un accord en confondant un problème de prononciation avec un problème de grammaire.

Cette confusion des deux domaines engendre des absurdités dans le plan grammatical. Ainsi, comment peut-on parler d'une variation réservée au cas où l'adjectif est féminin quand une règle d'accord vaut normalement aussi bien pour le masculin et le féminin dans la grammaire du français.

Par ailleurs, bien que la prononciation de la consonne finale semble expliquer la sémiologie de l'adverbe *toute*, elle n'explique pas la présence du s qui ne se prononce pas lorsque *toutes* détermine un adjectif féminin pluriel. Et on ne peut expliquer sémantiquement cette variation par la présence du pluriel, puisqu'un adverbe ne comporte pas plus de nombre que de genre.

Que les règles de structuration de la séquence phonique imposent à l'adverbe *tout* les signes que l'on emploie habituellement pour marquer le féminin n'implique donc pas la présence exceptionnelle du genre et du nombre dans un tel concept. De fait, les règles qui régissent l'accord en français se fondent sur les rapports logiques entre les concepts, mais la prononciation peut imposer parfois une graphie différente de celle qui marque la présence d'un morphème ainsi que l'indique, par exemple, l'opposition de *Ma présence* à *Mon invitation*. Cependant, pour éviter la confusion de l'adverbe et du pronom dans le cas de *tout*, il serait donc pertinent d'orthographier *tout* et non *tout(es)* malgré la prononciation lorsqu'il s'agit de l'adverbe pour respecter la morphologie de ce type de concept.

5. Notes

1. Cet exposé met en cause un aspect de mon mémoire de maîtrise qui porte sur l'analyse grammaticale du mot *tout* en français contemporain selon l'approche théorique de la *sémantique grammaticale* élaborée par Jacques Ouellet.

2. Traditionnellement *partie du discours*.

3. Le mot *tout* et ses variantes (*tous, toute, toutes*), dits traditionnellement *adjectif indéfini*, a la même valeur que le pronom selon l'analyse proposée en sémantique grammaticale. Il s'agit en effet d'un quantificateur substantival qui détermine une propriété générique de l'ensemble qu'il représente.

4. La rareté des emplois attestés de l'adverbe *tout* invariable devant un adjectif féminin à initiale consonantique s'explique par le fait que les auteurs suivent la règle imposée en ce cas par les grammaires

normatives. La faible fréquence des emplois de *tout* invariable n'est donc pas significative.

6. Bibliographie

Académie Française. 1933. *Grammaire de l'Académie Française*. Paris. Firmin-Didot et Cie.

Andersson, Sven. 1954 et 1961. *Nouvelles études sur la syntaxe et la sémantique du mot français* ***tout***. Études Romanes de Lund XI. Copenhague. Lombard.

Chevalier, Jean-Claude et al. 1988. *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse.

Damourette, J. et É. Pichon. 1968. *Des mots à la pensée: Essai de grammaire de la langue française 1911-1936*. T. 4 et 5. Paris. Artrey.

Dubois, Jean et René Lagane. 1991. *La nouvelle grammaire du français*. Paris. Larousse.

Grevisse, Maurice. 1993. *Le bon usage*. Paris. Duculot.

Ouellet, Jacques. 1996. *Essai de sémantique grammaticale du français* (Notes de cours). Québec. Université Laval.

Riegel, Martin, J.-C. Pellat et R. Rioul. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris. Presses Universitaires de France.

Wagner, Robert-Léon et Jacquelin. Pinchon. 1991. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris. Hachette Supérieur.

Usage et visage des langues en Afrique

Abdourahmane Sakho
Université Laval

1. Introduction

Il est nécessaire lorsqu'on s'investit dans la planification linguistique (qu'elle concerne le choix de la ou des langues officielles, des langues de l'école, des médias, la promotion ou la survie d'une langue, etc.) de tenir compte de deux types d'information : les unes relevant des données objectives, prennent en considération les pratiques des usagers. C'est en se posant des questions telles que : *Qui parle quelle langue?*, *Dans quelles conditions?*, *À propos de quoi?* qu'on les recueille. Les autres questions touchant à la subjectivité des utilisateurs se rapportent à la conception qu'ils se font des langues en présence, aux valeurs positives ou négatives qu'ils y associent, aux fonctions qu'ils leur assignent ou souhaiteraient leur assigner.

C'est dans le champ des données en relation avec la subjectivité des utilisateurs que ce travail s'inscrit, tant il est vrai que la question linguistique en Afrique soulève beaucoup de passions.

J'exposerai ici, en guise d'étude de cas une partie de mes enquêtes à Rosso (Mauritanie) concernant les représentations que se construisent les adolescents (« modernes ») et personnes âgées (« anciens »), à propos de deux langues avec lesquelles ils sont en contact quotidien : le pulaar et le wolof.

2. État des langues en Afrique

L'Afrique se définit par une diversité qui se prête difficilement à une esquisse d'ensemble. Il faut plutôt recourir à une série de tableaux pour rendre compte de cette diversité. Selon le contexte politique et social, des langues parlées de par et d'autre d'une fontière ont connu des développements différents. En fonction des définitions que l'on donne aux langues et dialectes, on compte entre 1250 et 2100 langues en Afrique, concentrées dans une zone qui se situe entre le Sénégal (à l'ouest) et l'Éthiopie (à l'est) vers ce qu'il est convenu d'appeler maintenant la ceinture de fragmentation.

C'est dire une banalité que de faire remarquer que les pays monolingues sont davantage l'exception que la règle. Le tableau suivant donnera une idée de ce qu'est le plurilinguisme en Afrique :

Tableau 1: Le multilinguisme en Afrique

Pays	Habitants par millions	Nombre de langues
Nigeria	105	410
Éthiopie	45	97
Rép. Démo.du Congo	30	206
Tanzanie	28	120
Cameroun	8	185
Bénin	3	58
Congo	2	31
Mali	10	23
Sénégal	8	20
Mauritanie	2	5

Pour être utilisés à des fins pratiques, ces chiffres doivent être étudiés de plus près. Il donnent alors des informations intéressantes et significatives :

Avec environ 28 millions d'habitants, la Tanzanie a 120 langues dont le swahili, langue véhiculaire de la grande majorité de la population.

Le Mali a 23 langues, mais 90 % de la population n'en utilise que quatre et 60 à 65 % de la population n'en utilise qu'une : le bambara, comme langue première (L1) ou comme langue seconde (L2). Il y a vingt ans, la proportion était de 40 % et l'augmentation est davantage due au nombre croissant d'utilisateurs de bambara comme L2 qu'à la croissance de l'ethnie bambara.

Le Sénégal compte une vingtaine de langues pour une population de huit millions d'habitants, dont plus de la moitié parle le wolof.

Les chiffres cachent aussi des faits qui doivent être exposés au jour, si l'on veut mieux comprendre le contexte du multilinguisme et les difficultés qu'il pose. Au Nigéria, 397 langues sur 410 sont des langues de « minorités », mais si l'on additionne les locuteurs, on obtient les 60 % de la population. Parmi ces langues, plusieurs sont parlées par plus d'un million de personnes et quelques-unes approchent dix millions de locuteurs. Des phénomènes similaires s'observent ailleurs et obligent donc à ne plus faire de la « force numérique » le critère décisif de la planification linguistique. Pour le pays où le multilinguisme est le plus répandu, l'adoption des mesures de promotion linguistique reposant sur des critères de ce type conduirait inévitablement à exclure nombre de ces langues. Nglasso (1986 : 7) pense que :

> le fait de choisir telle ou telle langue pour exercer telle ou telle fonction dans la nation, notamment la fonction de la « langue de l'État », que celle-ci soit appelée langue officielle ou langue nationale, ne doit pas faire oublier l'ensemble des autres langues pratiquées à l'intérieur des frontières nationales, celles qui précisément constituent la parole ordinaire des citoyens.

Le multilinguisme qui s'est constitué et qui fonctionne naturellement n'est pas pris en considération même s'il a fait l'objet de recherches empiriques. Une enquête portant sur le Nigeria a montré que chacun des sujets des communautés linguistiques étudiées parlait de deux à cinq langues, la population considérée se répartissant comme suit : 60 % de bilingues, 30 % de trilingues et 10 % parlant quatre langues et plus. Le même phénomène serait observable dans de nombreux autres pays d'Afrique.

Dans un pays multilingue (Calvet, 1981), on peut rencontrer en certains points du territoire des situations de monolinguisme ou de plurilinguisme « modéré », mais le phénomène de migration de la campagne vers la ville et l'urbanisation galopante des pays africains créent des situations dans lesquelles la gestion du plurilinguisme est une obligation quotidienne.

3. Étude de cas : la ville de Rosso

Rosso est une ville mauritanienne située au bord du fleuve Sénégal. Elle occupe une place centrale dans la vie économique et politique du pays. Elle est une ruche très animée, dès l'aube, par des personnes qui sillonnent ses axes, vers le centre commercial et administratif, vers le cœur de la ville. Les quartiers périphériques sont de véritables pourvoyeurs de main-d'œuvre pour les quartiers centraux où règnent la plupart des activités secondaires et tertiaires, bien que s'amorce un début de décentralisation. Les activités traditionnelles (productions agricoles autoconsommées ou commercialisées) se trouvent plutôt à la périphérie.

3.1 Enquête et méthode

Il s'agit d'une partie de mes enquêtes réalisées dans quatre régions mauritaniennes, de novembre 1996 à mars 1997. Pour des raisons pratiques, je ne livrerai ici que la partie de l'enquête concernant la population pulaare migrante présente à Rosso (ville où le wolof est la langue véhiculaire) depuis au moins dix ans.

J'ai interrogé 100 locuteurs natifs pulaars âgés entre 60 et 80 ans (que j'appelle « anciens ») et 100 autres locuteurs natifs pulaars dont l'âge se situe entre dix et seize ans (que j'appelle « modernes »). Au cours de cette enquête, j'ai procédé autant par questionnaire que par observation participante. En outre, les informations qualitatives obtenues par le biais des entretiens permettent de nuancer les enquêtes quantitatives.

3.2 Exemples lexicaux qualifiant le pulaar et le wolof par les « modernes » et les « anciens ».

A) « Modernes »

pulaar	wolof
Grosse, lourde, vieux, folklore, ancien, dure, compliquée	*Fin, finesse, agréable à l'oreille, utile, moderne, civilisée, ville, travail, milieu, simple, facile*

B) « Anciens »

pulaar	wolof
Belle, riche, culturelle, grande, agréable, humoristique, qui existe avant le wolof, langues des grands héros, langue des nobles, langues des gens qui ont de l'histoire, langues des gens droits, langue des gens qui ont une forte personnalité, langue salée, langue sucrée, langue qui a du goût, langue sucrée, langue vraie, langue pure, d'origine, langue de ma lignée, ma souche, ce que je suis, l'os dont je suis sorti(e)...	*Pauvre, pas bons, pour des voyous, sale, grossière, mélange, amalgame, métissée, pas pure, langue des tricheurs, langue amère, langue des grosses lèvres, langue qui donne des vertiges, langue étrangère au pays, langue des racistes, langue des mesquins, langue que je n'aime pas, langue des mauvais*

Chaque camp se lance dans la défense et l'illustration de sa langue. Ce discours subjectif sur la langue nous place sur le terrain de ce que Houdebine (1996 : 2) appelle l'imaginaire linguistique qui consiste à projeter sur la langue ses opinions, ses sentiments et attitudes.

Si à travers leur argumentation les jeunes mettent en avant pour défendre « leur langue » des critères esthétiques (*finesse*, *agréable à l'oreille*, etc.) et socioculturels (*civilisation*, *ville*, *travail*, *moderne*, etc.), les « anciens » en plus de la dimension esthétique (*belle*, *agréable*, *riche*, etc.) mettent aussi l'accent sur la dimension mythique et référentielle (*langue des grands héros*, *langue des nobles*, *langue des gens qui ont de l'histoire*, *langue pure*, *d'origine*, etc.). La dimension culinaire de la langue est également présente chez les « anciens » (*langue sucrée*, *qui a du goût*, etc.), ce qui témoigne leur désir de parler et de « consommer » leur langue décrite avec des termes affectifs forts (*ma souche*, *ma lignée*, *l'os dont je suis sorti*).

Cette guerre des langues témoigne d'un conflit de générations puisque la plupart du temps les enfants ont acquis la langue de la ville, et se placent du point de vue des usages en rupture avec leurs parents. Mais « certains problèmes linguistiques ne sont véritablement linguistiques que d'apparence » (Bourdieu, 1982). En effet le refus des « anciens » de parler le wolof témoigne des mauvais rapports entre wolof et pulaar (« les pulaars n'aiment pas le wolof », « je n'aime pas le wolof (...). Ils sont mesquins »).

4. Conclusion

En définitive, les diverses langues qui coexistent n'investissent pas les mêmes valeurs et les mêmes rôles. Le plurilinguisme, loin d'être une fatalité ou un handicap dans l'union des peuples d'Afrique, est au contraire une source intarissable de richesse. Il appartiendra aux responsables politiques de faire en sorte qu'à chacune des langues en présence revienne le rôle qui convient, dans l'équilibre et l'harmonie nécessaire.

5. Bibliographie

Calvet, Louis-Jean. 1981. *Les langues véhiculaires*, coll. *Que sais-je?*. Paris. PUF. n°1916.

Bourdieu, Pierre. 1984. *Questions de sociologie*. Paris. Éditions de Minuit.

Houbedine, Anne-Marie. (dir.). 1996. *Travaux de linguistique*. Angers. UFR lettres, langues et sciences humaines.

Ngalasso, Mwatha Musanji. 1986. « État des langues et langues de l'État au Zaïre ». *Politique Africaine*. 23. Paris. Karthala. 7-27.

Les réseaux sémantiques et l'automatisation linguistique

Arman Tajarobi
Université Laval

1. Introduction

La manipulation du sens est un problème qui a préoccupé les chercheurs en linguistique informatique depuis des décennies. Toutefois, les résultats obtenus jusqu'à présent en utilisant les méthodes habituelles ne répondent pas aux besoins de plus en plus importants et urgents de nos sociétés. Sans doute, ces recherches vont éventuellement porter les fruits escomptés, mais pour les besoins urgents à court et à moyen terme, il faut envisager d'autres solutions. Ce pourquoi, depuis quelques temps, plusieurs chercheurs se sont donnés comme tâche le développement d'outils qui visent à aider les utilisateurs à effectuer certains travaux avec plus de précision et d'efficacité. A titre d'exemple, on peut mentionner les logiciels d'aide à la traduction développés depuis quelques année, en marge des recherches en traduction automatique qui se poursuivent et vont sûrement aboutir un jour.

Une nouvelle approche pour accéder au moins partiellement au sens et aux relations sémantiques est la manipulation directe des structures formelles d'un texte. Cette nouvelle voie d'exploration semble très rentable à court terme car elle n'exige pas d'analyse linguistique approfondie puisqu'elle se fonde sur des connaissances linguistiques élémentaires. Elle est donc relativement facile à implanter et les résultats se révèlent très bons, même étonnants. Dans cette perspective, après une présentation sommaire du domaine de la linguistique informatique et des réseaux sémantiques, nous présentons deux logiciels qui ont été développés dans le cadre de cette approche.

2. La linguistique informatique

Vers les années 50, d'un mariage entre la linguistique, science du langage d'orientation descriptive, et l'informatique, une technique de traitement automatique de données, est née une nouvelle science, la linguistique informatique. La linguistique informatique est une branche de l'Intelligence Artificielle ayant comme objectif principal l'automatisation de tâches linguistiques.

À partir de la fin de années 80, l'accès à une information, devenue surabondante, prend de plus en plus d'importance et présent de plus en plus de difficultés. Le traitement d'une masse croissante d'informations pose un problème fondamental et crucial. Il convient à cet égard de présenter quelques statistiques qui illustrent l'expansion explosive du domaine de l'information textuelle :

- En 1990, le nombre de revues publiées atteignait 300,000, dont 70,000 revues scientifiques.
- 5,000 articles scientifiques par jour s'ajoutaient au stock existant de 30 millions d'articles[1]. On estime que le seul dépouillement de cette information requiert 200,000 documentalistes et accapare 17 % de l'activité des chercheurs.

Cette explosion d'informations entraîne une accumulation de données qui ne sont pas traitées faute de temps et de personnel. La linguistique informatique cherche à définir des modes de traitement susceptibles d'apporter des solutions à ces problèmes difficiles.

Cependant, il y a des problèmes majeurs à résoudre en linguistique informatique pour en arriver à une manipulation adéquate des données linguistiques. Le traitement du sens, en particulier, reste un problème non résolu dans ce domaine; nos connaissances en sémantique ne sont pas assez bien développées pour nous permettre de définir des règles de traitement cohérentes qui soient manipulables par un ordinateur. Jusqu'à présent, la plupart des chercheurs ont utilisé une approche classique qui consiste à passer de la morphologie à la syntaxe et de la syntaxe à la sémantique, pour aboutir finalement au sens.

Dans son livre *L'intelligence artificielle et le langage*, Gérard Sabah (1990) décrit, à titre d'illustration, les étapes qu'implique l'analyse d'une phrase simple comme *le secrétaire vole des livres* ainsi que les différents types de connaissances qui peuvent entrer en jeu dans un traitement automatique. Sabah fait remarquer que cette phrase comporte cinq mots qui présentent un certain nombre d'ambiguités hors contexte :

le = article défini ou pronom personnel (2)
secrétaire = humain, meuble ou oiseau (3)
voler = planer ou dérober (2)
des = article indéfini, article contracté ou article partitif[2] (3)
livres = bouquin, monnaie ou poids (3)

Le nombre entre parenthèses indique le nombre de possibilités de lecture ou d'interprétations. Ainsi, une analyse informatique de cette phrase pourrait théoriquement produire 108 interprétations différentes (2*3*2*3*3=108) puisque cette phrase est susceptible de présenter 108 ambiguïtés. En considérant les propriétés morphologiques et syntaxiques de ces mots on peut réduire le nombre d'ambiguïtés. Par exemple, au lieu de considérer *secrétaire* comme une séquence susceptible d'avoir trois référents différents, on peut, pour les fins de l'analyse, considérer seulement sa catégorisation grammaticale, c'est-à-dire le fait qu'il s'agit d'un nom masculin singulier. Par ailleurs, en considérant la position d'un mot par rapport aux autres dans la phrase, on peut parfois en identifier la catégorie grammaticale. Dans le présent cas, un pronom personnel comme *le* doit nécessairement être suivi d'un verbe. De la même façon, le verbe *vole* qui est précédé d'un syntagme formé d'un article et d'un nom et suivi d'un syntagme analogue est nécessairement un verbe transitif, à la 3^{e} personne, à l'indicatif et au présent. Finalement, en considérant les connaissances dites « sémantique » qui correspondent aux relations qui existent entre les mots employés dans cette phrase et les objets ou les actions dont on a l'expérience, on obtient les quatre possibilités d'interprétation suivantes :

1) Le secrétaire (humain) vole (dérobe) des livres (bouquins)
2) Le secrétaire (humain) vole (dérobe) des livres (billets de banque anglais)
3) Le secrétaire (oiseau) vole (dérobe) des livres (bouquins)
4) Le secrétaire (oiseau) vole (dérobe) des livres (billets de banque anglais)

Malgré le fait que l'ambiguïté de cette phrase soit ainsi considérablement réduite, elle demeure quand même ambiguë hors contexte. L'analyse des relations logiques entre phrases est susceptible d'éliminer certaines ambiguïtés, mais, pour travailler au niveau du texte plutôt qu'à celui de la phrase, il faut satisfaire à de nouvelles exigences pour en arriver à traiter les relations logiques entre phrases.

Bien qu'il ne faille pas abandonner l'objectif des études qui recourent à ce type d'approche, on sait très bien dans les cercles linguistiques qu'une définition adéquate de certains objets dans les différents domaines de la linguistique est susceptible d'exiger encore plusieurs années d'études. Il est donc nécessaire d'envisager d'autres approches qui peuvent contribuer, au moins partiellement, à apporter des solutions aux problèmes d'aujourd'hui.

L'approche exploitée pour en arriver à définir les outils d'analyse pratique que nous proposons se veut une alternative aux approches plus traditionnelles, car elle n'exige pas d'analyse approfondie en morphologie, en syntaxe ou en sémantique. Il est donc possible de concevoir des outils pour la manipulation des réseaux sémantiques en exploitant directement les structures formelles d'un textes qui marquent explicitement certaines relations sémantiques. Ce type de manipulation est possible parce que, dans le langage, la forme est fonction du sens. C'est-à-dire que les différences de forme renvoient à des différences de sens. C'est pourquoi, manipuler la forme, c'est aussi manipuler le sens. Le problème est de savoir quel sens est lié à quelle forme et comment la forme indique le sens et permet de le manipuler . Les résultats obtenus avec cette approche seront présentés après une description de ce qui fait l'objet de cette étude, les réseaux sémantiques.

3. Les réseaux sémantiques

Le réseau sémantique est une représentation de l'organisation des connaissances. La structuration de la connaissance dans ce plan met en cause les concepts et les relations entre concepts. Chacun des concepts d'une langue est une entité qui a une valeur très abstraite et qui ne correspond pas à une réalité objective à moins qu'il ne soit relié à d'autres concepts dans la structuration d'une phrase ou d'un syntagme. Considérons, par exemple, le concept *arbre*. Dans l'usage, *arbre* peut faire référence à des réalités biens différentes selon les autres concepts auxquels il est associé :

a) Le dessin d'un arbre
b) L'arbre généalogique
c) L'arbre de transmission
d) L'arbre de couche
e) L'arbre manivelle
f) L'arbre de Porphyre
g) L'arbre de vie
h) L'arbre de mon jardin

Comme l'illustrent ces exemples, cette mise en relation du concept *arbre* avec d'autres concepts permet d'évoquer, selon la valeur de la structure en cause, des réalités très différentes les unes des autres dans notre univers d'expérience. Pour rendre compte de ces faits, c'est-à-dire de cette structuration du discours, les réseaux sémantiques peuvent être considérés étant composés de nœuds et d'arcs. Les nœuds correspondent aux concepts employé et les arcs aux relations instituées entre ces concepts. Une partie importante du sens d'un concept dans l'usage est donc étroitement liée à sa relation avec d'autres concepts.

Alors, des outils permettant d'analyser les relations entre concepts et la valeur relative des concepts les uns par rapport aux autres peuvent être fort utiles à divers travaux dans le domaine du traitement automatique du langage. C'est dans cette perspective que nous avons élaboré deux outils de traitement des réseaux sémantiques, *Thesonyme* et *Pluriterm*.

4. *Thesonyme*[3]

Thesonyme est un logiciel de reconnaissance des hyponymes dans le contexte d'une phrase. Son fonctionnement est basé sur le fait que des structures particulières - qui constituent des structures type pour les fins de l'analyse - mettent en relation d'hyponymie les concepts qui entrent dans la composition des phrases. Par exemple, la structure type *est un genre de* lie régulièrement deux termes qui sont dans une relation de genre et d'espèce :

Le chat *est un genre d'*animal.

Bon nombre d'autres structures types marquent le même type de subordination logique dans une phrase. Par exemple :

Un Y comme le X : Un animal comme le chat.

Le X, le Z et les autres Y : Le chat, le chien et les autres animaux.

Tous les Y incluant le X : Tous les animaux incluant le chat.

Etc.

Thesonyme comprend deux modules de base. Le premier utilise une banque de données composée de structures types servant à identifier les phrases qui les contiennent. Une fois ces phrases repérées, l'utilisateur peut facilement en extraire la paire hyponymique et l'inclure dans une autre banque de données. Le deuxième module de *Thesonyme* exploite cette banque d'hyponymes pour repérer les phrases où ils apparaissent. Ainsi, ces phrases sont repérées pour être analysées afin de déterminer si elles contiennent une structure type ne faisant pas partie de la première banque de données. Si une nouvelle structure type est trouvée, elle y est ajoutée. Ensuite, les nouvelles structures types sont utilisées pour repérer de nouvelles paires d'hyponymes qui peuvent elles aussi être utilisées pour repérer des nouvelles structures type, et ainsi de suite jusqu'à ce que le rendement du texte soit « épuisé ». Ainsi, *Thesonyme* s'enrichit avec l'usage. Nos tests indiquent que plus de 75 % des phrases comportant une paire d'hyponymes peuvent être repérées par cette méthode.

5. *Pluritermes*[4]

Pluriterm est un logiciel d'aide à la traduction. Dans le cadre de cette présentation, seulement un des aspects de ce logiciel est considéré : *la visualisation de champs sémantiques dans un texte*.

Pluriterm utilise les résultats de *Termplus* (Ladouceur, 1997), un logiciel de reconnaissance et de repérage des termes complexes, et quelques outils simples de manipulation de base de données pour générer les réseaux sémantiques de chacun des termes (simples ou complexes) qui se trouvent dans un texte. Le Schéma 1 illustre les réseaux sémantiques de plusieurs termes dans un texte de petite taille (environ 30 pages) sur l'uranium. Les flèches indiquent le jeu de navigation d'un terme à l'autre. À partir du réseau sémantique d'*uranium*, qui comprend *minéraux à uranium hexavalent* on peut obtenir les réseaux sémantiques de *minéraux* et de *hexavalent* (non illustré). Ensuite, il est possible de « naviguer » dans le réseau sémantique de *minéraux* pour visualiser les réseaux sémantiques de *plomb, isotope, désintégration, radioactif, éléments*, etc. En raison de contraintes d'espace, il a fallu réduire la taille de la plupart de ces réseaux. Par exemple, le réseau sémantique d'*uranium* comporte 74 termes complexes, dont seulement une dizaine ont été retenus.

Il va de soit que les réseaux sémantiques générés par *Pluriterm* n'ont pas un caractère exhaustif, car ils ne contiennent que les termes reconnus par *Termplus*. Cependant, comme le démontre l'exemple considéré, même avec un texte de petite taille, il est possible de mettre en relief une importante partie des réseaux sémantiques.

6. Conclusion

Comme on peut le constater, les structures d'un texte marquent beaucoup d'informations, mais elles sont loin d'avoir été exploitées exhaustivement pour les besoins du traitement informatique. Les exemples de Thesonyme et de Pluriterm démontrent qu'il est possible, au moins partiellement, d'analyser certains aspects du sens directement à partir de la forme sans devoir passer par des analyses très complexes aux plans morphologique, syntaxique, sémantique, pragmatique, etc. Les outils présentés ici ne prétendent pas résoudre le problème de la « compréhension » du texte, mais ils s'avèrent fort utiles pour aider l'utilisateur à effectuer

certaines tâches d'ordre linguistique comme la classification des documents ou de l'information qu'il contiennent.

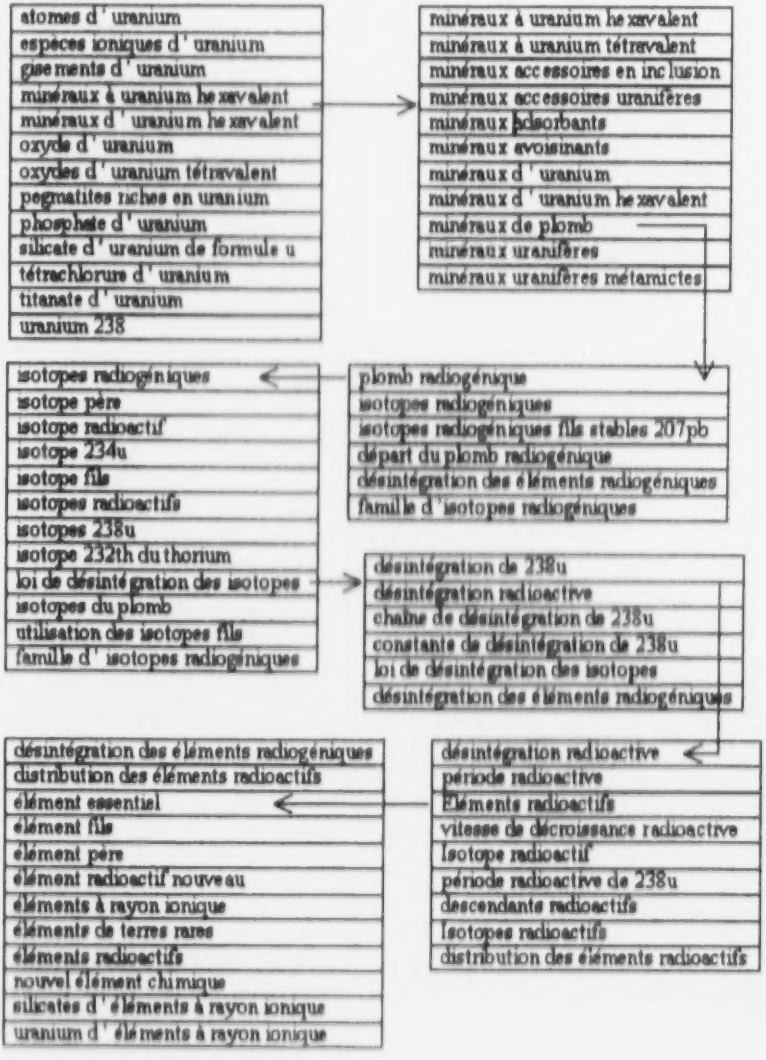

BEST COPY AVAILABLE

7. Notes

1. Ce qui veut dire que depuis 1990 au moins 14 million d'articles se sont ajoutés au stock de 30 millions.

2. Sabah considère ces trois possibilités pour des selon le modèle de la grammaire traditionnelle (i.e. Grevisse dans *Précis de grammaire française*)

3. Thesonyme a été développé dans le cadre des travaux de maîtrise de l'auteur de la présente communication. L'idée de base de ces travaux a été inspirée par des travaux de Marti Hearst (1992) qui avait proposé l'application de cette méthode pour la langue anglaise

4. Pluriterm a été développé par Jacques Ladouceur et moi à l'UniversitéLaval.

8. Bibliographie

Carré, C, Dégremont, J.-F., Gross, M., Pierrel, J.-M., Sabah, G. 1991. *Langage humain et machine*. Paris. Presses du CNRS.

Hearst, A. Marti. 1992. « Automatic Acquisition of Hyponymes from Large Text Corpora ». *Proceedings of the fifteenth International Conference on Computational Linguistics* (Coling-92). New York. 539-545.

Ladouceur, Jacques. 1997. « Une méthode pour l'alignement de termes complexes plurilingues dans des textes spécialisés ». *Actes des Journées Scientifiques et Techniques du Réseau Francophone de l'Ingénierie de la Langue de l'AUPELF-UREF l'ingénierie de la lamgue : de la recherches au produit.* AUPELF-UREF. 493-500.

Ladouceur, J et A. Tajarobi, (à paraître) *Computer Assisted Plurilingual Reading System*. Fifth International ISKO Conference.

Sabah, Gérard 1990 *L'intelligence artificielle et le langage: représentation des connaissances*. Paris. Hermes.

Tajarobi, Arman. 1996 *La reconnaissance automatique des hyponymes. Les actes des 10e Journées de linguistique.* CIRAL. Université Laval. Québec. 169-175.

L'allongement pénultième des voyelles /i y u/ en français québécois

Benoît Tardif
Université Laval

1. Introduction

L'allongement pénultième est un phénomène caractéristique du français québécois (Gendron, 1966; Walker, 1984) qui se produit généralement en discours oral spontané. Il peut affecter toutes les voyelles dont les voyelles hautes /i y u/. En raison de leur indiscutable propension à la chute, les modèles de prédiction de l'accent (Cedergren et al., 1990; Paradis et Deshaies, 1990) n'accordent pas de poids métrique aux voyelles hautes, les traitant de la même façon que le [ə] muet. Toutefois, comme l'ont démontré Ouellet et Lavoie (1995), il est possible pour ces voyelles en position pénultième non seulement de demeurer mais aussi de s'allonger et même dans certains cas de porter l'accent. À la lumière des résultats qu'elles ont obtenus, il nous est apparu important de redéfinir le poids réel des voyelles hautes.

Les études portant sur les voyelles hautes ont surtout tenté de définir les contextes de chute. Bien que ce qui nous occupe soit l'allongement, ces études nous ont fourni des pistes intéressantes. En dégageant les situations où la réduction et la chute des voyelles hautes est le plus probable, les auteurs ont, par la négative, élaboré la base des contextes phonétiques où l'allongement était le plus susceptible de se produire. Les principaux contextes phonétiques de chute qu'ils ont dégagés se présentent comme suit :

Syllabe fermée				
Entourage de consonnes constrictives sourdes.				
Ex.	*Système*	/sistɛm/	=>	[s:tɛm]
	Fiston	/fistɔ̃/	=>	[fs:tɔ̃]
Occlusive sourde + **Voyelle haute** + Constrictive sourde				
Ex.	*Piston*	/pistɔ̃/	=>	[ps:tɔ̃]
	Discours	/diskur/	=>	[ds:kur]
Syllabe ouverte				
Entourage de deux occlusives sourdes				
Ex.	*Poupée*	/pupe/	=>	[pu̥pe]
Occlusive sourde + **Voyelle haute** + Constrictive sourde				
Ex.	*Pousser*	/puse/	=>	[pu̥se]
Entourage d'occlusives sourdes				
Ex.	*Quitter*	/kite/	=>	[ki̥te]

Comme on peut le constater les chutes se produisent généralement en syllabes fermées, alors que dans les cas où la syllabe est ouverte, on observe plutôt une désonorisation. Ce survol des contextes propices à la chute nous permet de cerner, par contraste, les contextes susceptibles de donner lieu à un allongement.

2. Méthodologie

Pour constituer notre corpus, nous avons utilisé des entrevues sociolinguistiques tirées des corpus de Paradis (1985) et de Deshaies (1981). La première étape fût de dégager les extraits qui nous semblaient contenir une voyelle haute allongée en position pénultième, extraits que nous avons ensuite soumis à un accord inter-juges. Ces derniers devaient unanimement percevoir un allongement sur la voyelle pénultième pour que l'extrait soit retenu. Notre corpus est donc composé de 67 extraits produit par seize locuteurs âgés entre seize et 85 ans. La segmentation et les mesures de durée ont été faites à l'aide du logiciel CSL de Kay Elemetrics.

3. Contextes phonétiques propices au maintien et à l'allongement des voyelles hautes.

En dégageant les contextes susceptibles d'entraîner la chute, Santerre (1975) avait remarqué que non seulement l'entourage phonétique mais aussi la position de la voyelle dans le syntagme intonatif influençait la chute ou le maintien des voyelles hautes. Sans entrer dans le détail, un syntagme intonatif se définit comme une unité de sens de quatre à six syllabes se terminant par une syllabe accentuée. Santerre avait relevé que les chutes étaient plus fréquentes en début de syntagme qu'en fin de syntagme, c'est-à-dire lorsque la voyelle est plus éloignée de l'accent. On peut donc supposer que les cas d'allongement vont survenir majoritairement à la fin du syntagme intonatif. La figure I nous démontre que c'est effectivement ce qui se passe pour notre corpus.

Pénultième en fin de syntagme intonatif	80,6 %
Pénultième non finale de syntagme intonatif	19,4 %

FIGURE I. Position du mot dans le syntagme intonatif

Puisque nous travaillons sur la perception d'allongement, il convient d'établir les critères selon lesquels la voyelle pénultième peut paraître allongée. Nous avons donc comparé les durées des voyelles hautes pénultièmes avec celles des voyelles finales pour voir si la perception d'allongement n'était pas simplement due à une durée plus importante de la voyelle pénultième.

Voyelle pénultième plus longue que la voyelle finale	40,3 %
Voyelle pénultième plus courte que la voyelle finale	59,7 %

FIGURE II. Durées des voyelles pénultièmes vs. les voyelles finales

La figure II montre que moins de la moitié des voyelles pénultièmes qui avaient été perçues allongées étaient effectivement plus longues que les voyelles finales. Ce résultat suggère que ce n'est pas à cause d'une durée supérieure de la voyelle pénultième par rapport à celle de la voyelle finale que la pénultième est perçue allongée.

Dans le même ordre d'idées, les durées syllabiques des

pénultièmes et des finales ont été comparées.

Syllabes pénultièmes plus longues que syllabes finales	55,2 %
Syllabes pénultièmes plus courtes que syllabes finales	44,8 %

FIGURE III. Durées des syllabes pénultièmes vs les syllabes finales

Les syllabes en position pénultième contenant une voyelle ayant été perçue allongée sont généralement plus longues que les finales. Malgré cela, en raison du faible nombre d'occurrences de notre corpus, nous considérons qu'un tel pourcentage (55 %) ne prouve pas que la durée syllabique constitue un indice significatif pour expliquer la perception d'allongement.

Paradis (1990) soutient qu'en français québécois il existe une règle facultative d'allongement qui a trait à la morphologie des items lexicaux. Cette règle stipule que les morphèmes qui sont fermés par une consonne allongeante peuvent, dans les dérivations, voir la voyelle conserver la durée qui lui est conférée par la consonne. Ainsi, dans un mot comme *trouver*, le morphème *trouv-* est fermé par la consonne allongeante /v/ de tel sorte qu'en formant l'infinitif *trouver*, la voyelle /u/ conserverait la durée que lui confère la consonne allongeante /v/. Nous avons donc décidé de vérifier la composition morphologique de nos extraits. On remarque, à la figure IV, que les 2/3 des extraits sont fermés soit morphologiquement soit structuralement. On note aussi que seulement la moitié des morphèmes sont fermés par une consonne allongeante /r v z ʒ/. Il semble donc que la présence d'une consonne allongeante fermant la syllabe (morphologiquement ou structuralement) ne constitue pas une condition *sine qua non* à la perception d'allongement.

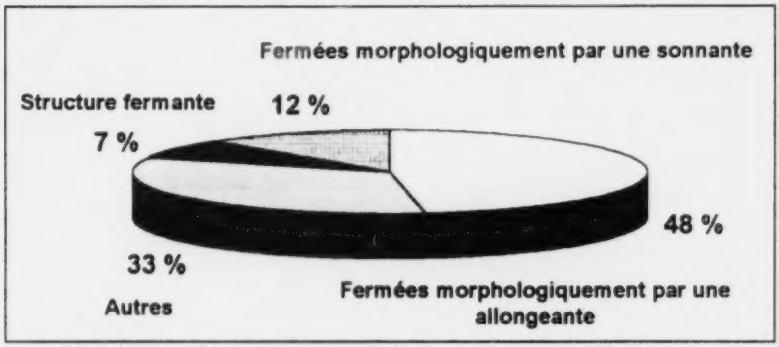

FIGURE IV. Structure morphologique des morphèmes

Voyons maintenant les contextes phonétiques que nous avons relevés dans le corpus d'extraits allongés.

Syllabe ouverte				
Consonne + **Voyelle haute** + Consonne allongeante				
Ex.	*Physique*	/fizik/	=>	[fi:zɪk]
	Pelousé	/pəluze/	=>	[pəlu:ze]
Consonne + Liquide + **Voyelle haute** + Consonne allongeante				
Ex.	*Briser*	/brize/	=>	[bri:ze]
	Friseur	/frizœr/	=>	[fri:zœr]
	Trouver	/truve/	=>	[tru:ve]
Consonne + Liquide + **Voyelle haute** + Liquide ou Glide				
Ex.	*Brûler*	/bryle/	=>	[bry:le]
	Brillant	/brijɑ̃/	=>	[bri:jɑ̃]
Consonne nasale + **Voyelle haute** + Consonne nasale				
Ex.	*Minuit*	/minɥi/	=>	[mi:nɥi]
Syllabe fermée				
Syllabe fermée par une consonne allongeante				
Ex.	*Survie*	/syrvi/	=>	[sy:rvi]
	Aujourd'hui	/oʒurdɥi/	=>	[oʒu:rdɥi]

Notre hypothèse de départ supposait que les allongements pénultièmes de /i y u/ se produisaient principalement en syllabes fermées par une consonne allongeante ou dans les cas où l'attaque

syllabique est branchante. Dans nos résultats toutefois, on a relevé seulement sept cas de syllabes fermées par une consonne allongeante. Il nous faut donc revoir notre hypothèse de départ quant au coda syllabique et on voit que dans le cas de l'attaque branchante la situation n'est pas claire non plus. Il semble toutefois que l'allongement se produit surtout dans les cas où l'entourage consonantique est sonore, ce qui était d'une certaine façon prévisible si on considère que c'est surtout en contextes sourds que se produisent les chutes. Il semble donc que la présence de consonnes allongeantes à droite, faisant partie de la même syllabe ou non, favorise la perception d'allongement.

Observons maintenant, en pourcentage, la répartition des contextes d'allongement que nous avons relevé.

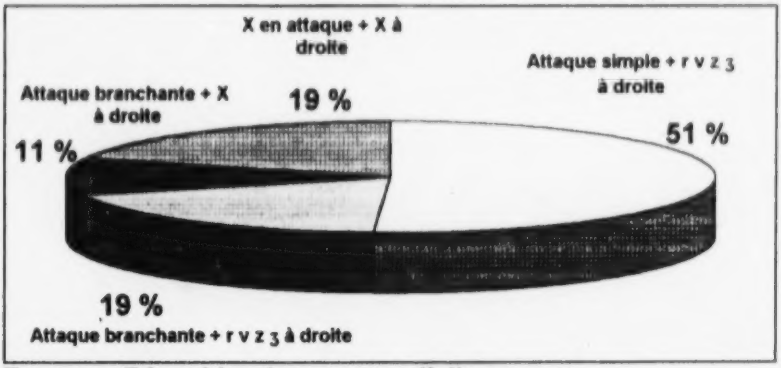

FIGURE V. Répartition des contextes d'allongement

On voit que la présence d'une consonne allongeante à droite, faisant partie de la même syllabe ou non, compte pour 70 % des occurrences. Par ailleurs, les attaques branchantes comptent pour seulement 30 % des occurrences, mais de ces 30 %, 19 % ont une consonne allongeante à droite. Cette statistique nous amène à nous demander si ce n'est pas la présence de la consonne allongeante plutôt que l'attaque branchante qui est responsable de la perception d'allongement.

Le graphique précédent nous a permis de rejeter, ou à tout le

moins d'atténuer l'importance de l'attaque branchante sur l'allongement. Cela nous a aussi permis de nous rendre compte que le contexte phonétique de droite avait, quant à lui, une grande importance. Si on observe maintenant la nature des consonnes de droite qui ne sont pas des allongeantes, on se rend compte que ce sont presque toutes des sonnantes /l m n ŋ ɥ j w/. Si on regroupe les extraits qui présentent une consonne allongeante ou sonnante à droite, on explique 94 % des cas de perception allongée.

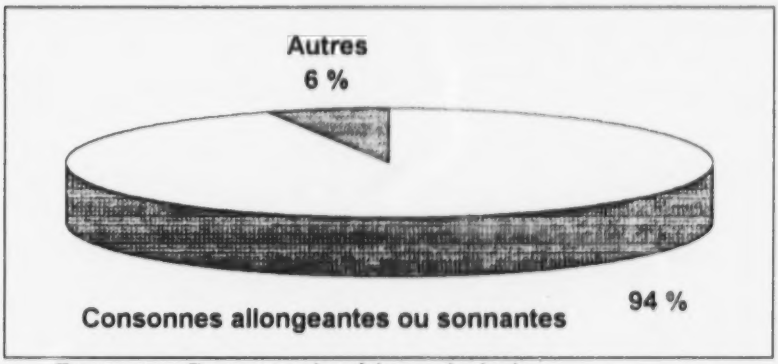

FIGURE VI. Contextes phonétiques de droite

À notre avis la présence de consonnes allongeantes ou de sonnantes constitue un facteur favorisant l'allongement. Dans le corpus que nous avons étudié, 63 des 67 extraits ont soit une allongeante, soit une sonnante à droite. Les seuls mots qui font exception sont: *boucherie*, *soutien*, *camouflés* et *ici*.

4. Conclusion

À la lumière des résultats que nous avons obtenus, il apparaît clair que la position du mot dans le groupe rythmique joue un rôle important dans la tenue mais aussi dans l'allongement des voyelles hautes /i y u/ en syllabe pénultième de mots. Il semble aussi que la nature de la consonne de droite est plus importante que la structure syllabique et morphologique des lexèmes, ce qui nous amène à dire que l'allongement pénultième est un phénomène de surface.

5. Bibliographie

Cedergren, H., H. Perreault, F. Poiré et P. Rousseau. 1990. « L'accentuation québécoise : une approche tonale ». *Revue québécoise de linguistique*. 19, 2. 25-38.

Deshaies, D. 1981. *Le français parlé dans la ville de Québec : une étude sociolinguistique*. Québec. CIRB. Série G. 1.

Gendron, J-D. 1966. *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*. Québec-Paris. Presses de l'Université Laval-Klincksieck.

Ouellet, M. et J. Lavoie. 1995. « Phonetic Cues at Sentence Boundaries in Quebec French : a Side Effect of Penultimate Syllable Duration? ». *Proceedings of ICPhS 95*. Stockholm. 4. 234-237.

Paradis, C. et D. Deshaies. 1990. « Rules of stress assignement in Quebec French : Evidence from perceptual data ». *Language Variation and Change*. 2. 135-154.

Paradis, C. avec la collab. de J. Dolbec. 10 mars 1998. « PHONO : Principales caractéristiques phonétiques du français québécois ». [en ligne]. Adresse URL : http://www.ciral.ulaval.ca/PHONO/ACCUEIL.htm

Santerre, L. 1975. « La disparition des voyelles hautes et la coloration consonantique en rapport avec la syllabe en français québécois ». 8e Congrès international de phonétique de Leeds. UK.

Walker, D. 1984. *The pronounciation of Canadian French*. Ottawa. University of Ottawa Press.

L'Association des étudiant(e)s diplomé(e)s inscrit(e)s en langues et linguistique **(AÉDILL)** *de L'Université Laval organise chaque année, depuis douze ans, un colloque permettant aux étudiant(e)s chercheur(e)s de deuxième et troisième cycles de présenter l'état d'avancement de leurs travaux. Il s'agit du seul colloque linguistique organisé par et pour des étudiants au Canada. La diversité des communications et la provenance internationale des participants en font un instrument de diffusion de premier plan de la recherche actuelle en linguistique.*

BEST COPY AVAILABLE